

43ème SESSION

CG(2022)43-22
17 octobre 2022

Original : français

Activités de coopération du Congrès dans les États membres et dans les régions voisines

Résumé

Ce document présente les principaux résultats des activités de coopération du Congrès menées dans les États membres et les régions voisines, dans le cadre de ses nouvelles orientations et priorités depuis 2011.

Par ses activités de coopération, le Congrès soutient les États membres et les États des régions voisines dans leur aspiration à renforcer la démocratie locale et régionale et les cadres institutionnels conformément aux normes du Conseil de l'Europe. Il encourage la mise en œuvre des principes de la Charte européenne de l'autonomie locale (STE n°122), en faisant le lien entre les recommandations et résolutions adoptées lors des sessions et la situation sur le terrain.

Grâce à quatre lignes d'action, les activités de coopération contribuent à [1] renforcer les pouvoirs des collectivités locales et régionales en favorisant le dialogue entre le gouvernement central et les collectivités locales et régionales et en renforçant leurs associations ; [2] renforcer les capacités des élus locaux et régionaux en tant qu'acteurs du changement ; [3] sensibiliser la jeunesse aux principes de la démocratie locale et l'engager au niveau local ; et [4] apprendre par la pratique en s'impliquant dans des initiatives locales pour améliorer la qualité de la démocratie locale par la mise en œuvre d'approches innovantes, participatives, ouvertes, transparentes, responsables et inclusives au niveau local.

En dix ans, le Congrès a mis en œuvre des projets bilatéraux en Albanie, en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine, ainsi qu'au Maroc, en Tunisie et au Kosovo* et des projets multilatéraux dans le cadre des programmes conjoints de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe "Partenariat pour la bonne gouvernance" (PBG) et pour le Sud de la Méditerranée ("Programme Sud IV").

Grâce aux échanges entre pairs avec les membres du Congrès, plusieurs milliers de maires, de conseillers municipaux et de jeunes dirigeants locaux ont trouvé de nouvelles inspirations pour conduire le changement dans leurs communautés locales. Le partenariat avec les associations nationales de collectivités locales et régionales a été renforcé et des initiatives locales innovantes ont nourri une nouvelle approche pour répondre aux besoins des citoyens, promouvoir leur engagement dans le processus décisionnel, et améliorer la qualité de vie dans les communautés locales.

La proximité du travail de terrain ouvre de nouvelles voies à explorer et alimente les travaux et les débats thématiques du Congrès, en particulier dans les contextes extraordinaires, au lendemain de la pandémie de Covid-19 et au milieu de la guerre de la Fédération de Russie en Ukraine, qui ont remodelé les méthodes de travail, ainsi que la démocratie et la gouvernance sur le continent européen et au-delà. Les points forts et les principaux développements des activités de coopération à travers les quatre lignes d'action sont présentés dans ce document.

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, qu'elle concerne le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en plein conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Table des matières

INTRODUCTION	3
I. POINTS FORTS	4
II. CRISES EXTRAORDINAIRES ET PRIORITÉS INATTENDUES	5
1. L'adaptation à la pandémie de Covid-19 et les enseignements tirés.....	6
2. Guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine	6
III. THÈMES ET DOMAINES DE COOPÉRATION	7
1. Donner des moyens aux pouvoirs locaux et régionaux et à leurs associations	7
1.1. Dialogue entre les pouvoirs locaux et régionaux et les autorités centrales	8
1.2. Renforcement des capacités des associations de pouvoirs locaux et régionaux	10
2. Renforcement des capacités des élus locaux et régionaux en tant que moteurs du changement.....	13
3. Sensibilisation des jeunes responsables locaux aux principes de la démocratie locale	18
4. Initiatives locales : apprentissage par la pratique	18
IV. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU CONSEIL DE L'EUROPE À L'ÉGARD DES PAYS VOISINS	21
1. Projets bilatéraux.....	21
2. Activités régionales dans le sud de la Méditerranée - Programme Sud IV.....	23
CONCLUSION.....	23
ANNEXE – RÉSUMÉ DES PROJETS	25
I. Projets bilatéraux mis en œuvre dans des pays membres du Conseil de l'Europe	25
A. Projets en cours.....	25
B. Projets clôturés.....	30
II. Projets multilatéraux mis en œuvre dans le cadre de partenariats spécifiques	42
III. Projets mis en œuvre dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines	44
A. Projets clôturés.....	44

INTRODUCTION

1. Le Bureau du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a adopté, en 2011, une nouvelle orientation² pour les activités du Congrès en contribuant aux plans d'action du Conseil de l'Europe destinés à soutenir les États membres et les États des régions voisines³ dans la mise en œuvre de réformes juridiques et institutionnelles conformes aux normes du Conseil de l'Europe. Les Lignes directrices pour les activités de coopération⁴, adoptées en 2015, ont précisé le cadre et les principes de ces activités de coopération, dont l'importance a été réaffirmée dans les priorités du Congrès⁵.

2. Les activités de coopération ont pour objectif d'apporter des réponses concrètes aux lacunes et défis relatifs à la démocratie locale recensés par les différents organes de suivi du Conseil de l'Europe, et en particulier lors des visites de suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale (STCE n° 122) (ci-après « la Charte »). Le Congrès constitue la référence en matière de démocratie locale et régionale, son expertise et son expérience étant largement reconnues. Par son expertise, le Congrès est à même d'offrir aux collectivités territoriales et à leurs associations, l'assistance et les moyens d'acquérir de nouvelles compétences et savoir-faire, et de renforcer leurs capacités institutionnelles. Cette reconnaissance a conduit à une augmentation sensible du nombre de projets de coopération du Congrès. La contribution financière totale des donateurs s'élève à 13 105 000 € depuis octobre 2012⁶. Les activités sont basées sur le dialogue politique et le suivi des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale et viennent compléter les activités statutaires du Congrès, de ses chambres et de ses commissions. Elles font le lien entre les recommandations et résolutions adoptées lors des sessions et la réalité du terrain.

3. Les interventions du Congrès s'articulent autour de deux axes principaux. Le premier concerne les programmes et activités mis en œuvre de manière **bilatérale** dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe pour certains États membres, dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines ou des Partenariats de voisinage⁷. Le second fait référence aux programmes et activités mis en œuvre de manière **multilatérale** dans le cadre de partenariats spécifiques, comme des programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. De plus, les activités relevant de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines ont été mises en œuvre suite à la création, en 2014, par le Congrès, du statut de Partenaire pour la démocratie locale⁸.

4. En dix ans, le Congrès a mis en œuvre des projets bilatéraux en Albanie, en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine, ainsi qu'au Maroc, en Tunisie et au Kosovo* et des projets multilatéraux dans le cadre des programmes conjoints Union européenne – Conseil de l'Europe, tels que le "Partenariat pour la bonne gouvernance" (PGG) et pour le sud de la Méditerranée ("Programme Sud IV").

5. Actuellement, le Congrès met en œuvre des projets en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, en République de Moldova, et en Ukraine. Des propositions de projet ont été soumises pour un financement dans le cadre des plans d'action et des documents de coopération pertinents pour l'Arménie, l'Ukraine, le Kosovo*, le Maroc, la Tunisie, et pour un projet multilatéral visant à renforcer la résilience des autorités locales et régionales face aux défis de la migration en République tchèque, en Pologne, en République de Moldova, en Roumanie et en République slovaque.

6. L'intervention du Congrès se fonde principalement sur les échanges entre pairs, pour lesquels les membres du Congrès jouent un rôle essentiel. Depuis 2011, plus de 100 élus locaux et régionaux membres du Congrès, issus d'environ 30 États membres, ont pris part aux projets de coopération mis en œuvre par le Congrès. Lorsque cela est nécessaire, les membres du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale ainsi que des experts des pays bénéficiaires ou d'autres pays européens apportent leur concours aux membres du Congrès et au travail du Secrétariat.

7. Ce document expose les principaux résultats atteints par le Congrès en partenariat avec les bénéficiaires ; il présente les principaux points forts, et reprend les champs d'intervention du Congrès mis en

² Document-cadre sur les Activités de coopération du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux – Document CG/BUR/2011(21)4) : <https://rm.coe.int/168071aeb0>

³ Résolution 343(2012) sur "La politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines : le rôle du Congrès", disponible sur : <https://rm.coe.int/09000016807198b1>

⁴ « Améliorer l'impact des recommandations du Congrès, Lignes directrices pour les activités de coopération dans les États membres du Conseil de l'Europe », CG/BUR/2015(27)31, Bureau du Congrès, 23 mars 2015, disponible sur : <https://rm.coe.int/090000168071ac8a>

⁵ Les priorités du Congrès sont accessibles en ligne à l'adresse : <https://www.coe.int/fr/web/congress/priorities-of-the-congress>

⁶ Les contributions par projet sont détaillées en annexe.

⁷ Rapport sur la mise en œuvre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines, 127e Session du Comité des Ministres (Nicosie, 19 mai 2017), CM(2017)OJ-final, 19 mai 2017, disponible sur : <https://rm.coe.int/native/0900001680714c13>

⁸ Résolution 376 (2014)1 sur le Statut de partenaire pour la démocratie locale, disponible sur : <https://rm.coe.int/168071aa2a>

avant dans les Lignes directrices pour les activités de coopération, ainsi que les activités mises en œuvre dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines.

I. POINTS FORTS

8. Depuis 2012, grâce à la mise en œuvre de projets pour un montant total d'environ 13 105 000 €, 1 500 maires, conseillers et jeunes leaders locaux ont trouvé de nouvelles inspirations pour mener le changement dans leurs collectivités, au travers des activités de développement des capacités proposées par le Congrès. Les pays et territoires concernés sont : (i) Les États membres : Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, République de Moldova, Ukraine ; (ii) Projet régional dans le cadre du Partenariat pour la bonne gouvernance entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine et le Bélarus (2015-2017) ; (iii) Politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines : Maroc et Tunisie ; (iv) Kosovo*. Les points forts des activités de coopération et de partenariat du Congrès pour la période 2011 - 2022 sont énumérés ci-dessous.

9. L'initiative phare du Congrès - l'Assemblée des citoyens au niveau local - a été un premier processus délibératif de ce type dans la ville de Mostar, en Bosnie-Herzégovine et en Europe du Sud-Est. Elle a été mise en œuvre après les premières élections locales depuis 2008 qui se sont tenues à Mostar en 2020 et a été conçue pour relever les défis complexes de renouveau démocratique. Cette méthode participative innovante est utilisée pour intégrer davantage les citoyens dans l'élaboration des politiques publiques locales, afin de créer des communautés plus résilientes et cohésives et a eu un effet transformateur à la fois sur les citoyens et les décideurs.

10. En Ukraine, le droit de vote dans le lieu réel de résidence permet une meilleure intégration des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et est garanti par la résolution n° 88 de la Commission électorale centrale à partir de mai 2020. Il est le résultat de plusieurs débats organisés par le Congrès et les associations nationales de collectivités locales et régionales et se fonde sur la Recommandation 419 (2018) du Congrès et la Résolution correspondante – Résolution 431 (2018) – sur le droit de vote local pour l'intégration des migrants et des PDI.

11. Le dialogue entre les autorités nationales et locales a été renforcé par des travaux visant à introduire des mécanismes de consultation institutionnalisés en Albanie, en Arménie, en République de Moldova et en Ukraine, conjointement avec les associations nationales de collectivités locales et régionales. Outre le développement des capacités des associations nationales, le Congrès les a aidées à mieux défendre les besoins des collectivités territoriales et à contribuer aux engagements nationaux et à l'élaboration des politiques publiques. La plateforme de dialogue national-local sur le gouvernement ouvert en Ukraine, institutionnalisée en avril 2021, est une illustration exemplaire de cet effort.

12. Grâce au programme "Leaders pour le changement", les élus locaux et régionaux ont développé leurs compétences en matière de leadership, leurs capacités de communication, leur sens du service envers les citoyens et leur capacité à favoriser une approche renouvelée pour répondre aux besoins des citoyens et améliorer la qualité de vie dans les collectivités locales. Ils assurent désormais un leadership local plus fort, plus inclusif, plus proactif et plus responsable, ce qui a permis d'accroître la confiance des citoyens à l'égard des institutions publiques et de créer un environnement politique local efficace, propice au développement économique et social durable. Cela témoigne du travail accompli jusqu'à présent en matière de décentralisation, de gouvernance à plusieurs niveaux, de gouvernance locale et de démocratie locale. Bien que le Congrès n'ait pas été le seul partenaire dans cet effort, il a été un partenaire important et constant.

13. En Arménie, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine, les élus locaux ont été soutenus dans la transformation des connaissances et compétences acquises en pratique par la mise en œuvre de près de 40 initiatives locales. Les capacités des jeunes responsables locaux ont été renforcées pour améliorer leur participation et leur engagement dans les communautés locales. En conséquence, nombre d'entre eux ont été élus maires ou conseillers locaux et occupent toujours ces postes ou représentent leurs circonscriptions dans les parlements.

14. Le Congrès a développé et lancé un outil en ligne « be-Open⁹ » pour répondre aux besoins exprimés par les élus locaux en matière d'éthique et de responsabilité publiques, de prévention de la corruption, de transparence accrue et de participation des citoyens. « be-Open » fournit des informations sur les normes internationales pertinentes ainsi que sur le contexte et la législation nationaux, en donnant des exemples de

⁹ « be-Open » est un outil en ligne visant à soutenir les autorités locales dans leurs efforts pour améliorer la qualité de la démocratie locale en fournissant des conseils pratiques sur l'éthique publique, la responsabilité, la transparence et la participation des citoyens. L'outil est disponible à l'adresse suivante : <https://www.beopen-congress.eu/fr/>

jurisprudence en matière de corruption, ainsi que des lignes directrices et des bonnes pratiques pertinentes en Albanie, en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, en République de Moldova, en Ukraine et au Kosovo*.

15. Une prise en compte plus forte de la question du genre a été introduite dans toutes les activités de projet du Congrès. Un cours en ligne sur l'intégration de la dimension de genre a été mis à la disposition de des élus locaux et hauts fonctionnaires en Ukraine afin d'améliorer leurs connaissances sur l'égalité de genre et de promouvoir le renforcement de la position des femmes et la participation égale des femmes et des hommes à l'élaboration des politiques au niveau local. En outre, des guides pour combattre et prévenir le sexisme au niveau local ont été élaborés en Géorgie, en Ukraine et au Kosovo*.

16. Les droits de l'homme au niveau local ont été au centre de la coopération du Congrès avec la Géorgie, ce qui comprend le pilotage d'une méthodologie innovante pour renforcer les capacités des autorités locales à protéger et à mettre en œuvre les droits de l'homme par le biais d'une prise de décision fondée sur des données et des faits et une gouvernance collaborative. Une approche fondée sur les droits de l'homme est intégrée dans les efforts visant à renforcer le rôle du niveau local dans le dialogue et les consultations à plusieurs niveaux.

17. Le Congrès a plaidé et contribué à la mise en place du programme local du Partenariat pour un gouvernement ouvert (OGP), afin d'approfondir les principes du gouvernement ouvert, à savoir la transparence, la responsabilité et la participation. Cela a abouti à l'appréciation globale par le OGP des efforts de quatre autorités locales d'Arménie et de trois d'Ukraine, qui ont fait preuve du leadership nécessaire pour faire progresser les normes de gouvernement ouvert afin d'être approuvées dans le programme local du OGP.

18. Les activités de coopération du Congrès ont également intégré les Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable comme cadre pour les efforts visant à améliorer les démocraties locales et à renforcer la mise en œuvre des droits de l'homme au niveau local. En mettant l'accent sur la localisation des ODD, le Congrès a contribué à la réalisation, en particulier, des ODD 3 (santé et bien-être), 5 (égalité des sexes), 10 (réduction des inégalités), 11 (villes et communautés durables), 16 (paix, justice et institutions fortes) et 17 (partenariats pour les objectifs).

19. Les programmes de coopération ont été étendus aux États non-membres du sud de la Méditerranée. Le statut de partenaire pour la démocratie locale, établi par le Congrès en 2014, a été accordé au Maroc et à la Tunisie en 2019 et des délégations de ces pays ont commencé à participer aux réunions des commissions et aux sessions du Congrès.

20. En Tunisie, le Congrès a soutenu la Fédération nationale des collectivités tunisiennes (FNCT) en réalisant une évaluation du processus de décentralisation et en rédigeant un protocole d'accord entre le ministère chargé des Affaires locales et la FNCT pour établir une plateforme de consultations régulières entre les autorités centrales et locales. Le Congrès a également fourni un soutien d'experts pour l'élaboration du Code des autorités locales, une législation cadre adoptée en avril 2018, et a observé les premières élections municipales organisées dans le pays en mai 2018.

21. Au Maroc, le Congrès a contribué par son expertise à la révision de l'architecture institutionnelle de la gouvernance décentralisée. Un appui législatif a été fourni pour améliorer le cadre de la démocratie participative et les mécanismes de participation des citoyens au niveau territorial, les mécanismes de financement local et l'autonomie financière des collectivités territoriales, ainsi que le statut des élus territoriaux. Le Congrès a observé les élections locales et régionales dans le pays en septembre 2021.

II. CRISES EXTRAORDINAIRES ET PRIORITÉS INATTENDUES

22. La pandémie de Covid-19 a remodelé les méthodes de travail, ainsi que la démocratie et la gouvernance au niveau mondial. La guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a un large éventail de conséquences sur le continent européen et au-delà, nécessitant une solidarité et une coopération renforcées. Pendant ces périodes extraordinaires, les efforts de coopération du Congrès donnent la priorité à l'assistance aux collectivités locales et régionales pour les aider à relever les défis et à saisir les opportunités. Le Congrès adapte régulièrement les domaines prioritaires de coopération, ainsi que l'approche de l'aide, en fonction des besoins sur le terrain.

1. L'adaptation à la pandémie de Covid-19 et les enseignements tirés

23. Pour les activités de coopération du Congrès, les défis issus de la COVID-19 étaient principalement liés aux restrictions de déplacement, qui ont limité l'organisation d'événements en présentiel avec les principaux partenaires et autres parties prenantes, entraînant ainsi une diminution des discussions bilatérales souvent tenues en marge des conférences, tables rondes et autres événements officiels. Un autre défi a été d'apporter une assistance dans un nouveau contexte, alors que les principaux partenaires, les élus locaux, étaient en première ligne face à la pandémie et devaient répondre à des problèmes urgents tels que l'inadaptation des systèmes et structures de santé, l'accès aux services, les lacunes en matière de protection sociale, les disparités technologiques et bien d'autres.

24. Les efforts du Congrès en faveur de l'autonomisation des autorités locales et régionales, de leurs associations et du renforcement des capacités des élus locaux ont notamment porté sur la gestion de la pandémie. À cet égard, les échanges entre pairs ont été mis à profit pour partager les meilleures pratiques, de gestion de la crise et de mise en place des mécanismes et des procédures pour les futures situations d'urgence, en tant qu'acteurs de la gouvernance à plusieurs niveaux. En outre, le contexte de la pandémie a mis en évidence l'importance d'améliorer l'utilisation des outils de gouvernement ouvert pour atténuer les risques imposés par la pandémie.

25. Avec pour toile de fond les confinements nationaux, les restrictions aux rassemblements et la limitation des déplacements internationaux, les équipes de projet ont tiré parti des outils en ligne pour soutenir les partenaires. Les événements tels que les formations, webinaires, échanges entre pairs et la publication des travaux du Congrès ont été assurés en ligne ou de manière hybride. Des formations en ligne ayant pour but le développement de compétences ont été mises au point afin d'assister les partenaires durant le confinement, et peuvent être utilisées en dehors du contexte sanitaire actuel car elles garantissent accessibilité et inclusion. Les réglementations sanitaires et recommandations du Conseil de l'Europe et des pays concernés ont été suivies lors de l'organisation d'événements en présentiel ou sous format hybride.

26. Parmi les enseignements tirés de cette crise, nous pouvons citer l'organisation d'événements hybrides, une meilleure utilisation des outils plus inclusifs et accessibles de par leur disponibilité en ligne, une plus grande attention portée aux outils de gouvernement ouvert au niveau local assurant le maintien d'une gouvernance démocratique dans les situations de crise, et un recours accru au personnel de terrain, plus proche des parties prenantes et des réalités nationales. Cependant, les nouvelles technologies ne peuvent pas remplacer complètement les interactions en personne et la connexion humaine ne peut pas être remplacée numériquement. Depuis le retour au « modus operandi » habituel, les activités de coopération du Congrès englobent désormais les enseignements susmentionnés et s'en inspirent dans les travaux actuels et futurs.

2. Guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

27. Le Congrès met en œuvre des activités de coopération en Ukraine depuis 2014, le projet le plus récent ayant été lancé en octobre 2021. La guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine¹⁰ a entravé le rythme de mise en œuvre du projet, qui a été adapté sur la base des ajustements prioritaires du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2022¹¹. Le projet en cours vise à reconstruire les capacités des autorités locales et de leurs associations nationales à relever les défis humanitaires, sociaux, économiques et environnementaux sans précédent auxquels elles sont confrontées en raison de la guerre, à reconstruire la démocratie et à rétablir la résilience au niveau local.

28. Un débat a eu lieu lors de la session de mars 2022 et a conduit à l'adoption d'une déclaration condamnant la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, considérée comme une violation flagrante du droit international¹². L'adoption de la Déclaration a été précédée d'un échange de vues à distance avec le ministre du développement des communautés et des territoires et les maires de Kiev et de Mykolaiv, qui ont unanimement exprimé l'urgence de défendre non seulement l'Ukraine mais aussi les valeurs démocratiques de l'Europe.

¹⁰ Le Bureau du Congrès a adopté une Déclaration sur la situation en Ukraine lors de sa réunion extraordinaire tenue le lundi 28 février 2022 dans laquelle il "condamne dans les termes les plus forts l'attaque armée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation flagrante du droit international et du Statut du Conseil de l'Europe".

¹¹ « Ajustements prioritaires du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2022 », CM(2022)89-final, 132^{ème} Session du Comité des Ministres (Turin, Italie), 20 mai 2022, disponible sur : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=0900001680a694b7.

¹² Déclaration condamnant fermement la guerre de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, Session du Congrès, 22 mars 2022, disponible sur : <https://rm.coe.int/0900001680a5ec3e>

29. Pendant cette même session de mars 2022, le Congrès a lancé la plate-forme en ligne Cities4Cities¹³, qui permet le jumelage et la coopération entre villes, en mettant en relation les demandes et les besoins des villes et des régions ukrainiennes avec les capacités et le savoir-faire des villes et des régions d'autres États membres du Conseil de l'Europe désireuses d'apporter leur soutien à leurs homologues ukrainiennes.

30. Cities4Cities compte actuellement près de 200 collectivités inscrites. Le Secrétariat du Congrès continue d'assurer la liaison entre la ville de Sindelfingen, qui héberge la plateforme, et ses homologues ukrainiens, grâce au soutien apporté à l'Association des villes ukrainiennes (AVU), et contribue régulièrement à l'amélioration de la plateforme et de ses fonctions. Une fusion de Cities4Cities avec la plateforme *United for Ukraine* (soutenue en Ukraine par l'Association suédoise des autorités locales et des régions) est en cours de discussion afin de créer davantage de synergies et d'unir les potentiels de chaque plateforme en créant une plateforme plus forte, plus orientée vers le long terme et plus conviviale.

31. Depuis le début du mois de mars 2022, des réunions régulières en ligne ont été organisées avec l'Association des villes ukrainiennes et les secrétaires généraux des principales associations européennes de collectivités locales et régionales.

32. En outre, le Congrès est devenu un partenaire institutionnel de l'Alliance européenne des Villes et des Régions pour la reconstruction de l'Ukraine, lancée par le Comité européen des régions en juin 2022¹⁴.

33. Le Président et le Secrétaire général ont effectué une visite de travail en Ukraine (juin 2022)¹⁵ et une délégation du Conseil municipal de Kyiv a visité le Congrès à Strasbourg (avril 2022).¹⁶

III. THÈMES ET DOMAINES DE COOPÉRATION

34. Les dispositions de la Charte s'appliquent dans les quarante-six États membres et sont complétées par les recommandations thématiques du Congrès. Outre ces normes relatives à la démocratie locale et régionale, les besoins spécifiques des bénéficiaires ainsi que le contexte local sont pris en compte afin de développer une méthodologie adaptée pour les activités de coopération. Ces dernières sont ainsi le fruit d'une démarche fondée sur le dialogue et le partenariat.

35. On trouvera dans le présent chapitre une présentation des activités de coopération thématique selon quatre axes : [1] donner des moyens aux collectivités locales et régionales par la promotion du dialogue entre les autorités centrales et les pouvoirs locaux et régionaux et renforcer leurs associations ; [2] renforcer les capacités des élus locaux et régionaux en tant qu'artisans du changement ; [3] sensibiliser les jeunes aux principes de la démocratie locale et les impliquer au niveau local ; et [4] apprendre par la pratique en participant à des initiatives locales visant à améliorer la qualité de la démocratie locale, par la mise en œuvre au niveau local d'approches innovantes, ouvertes, transparentes, responsables et inclusives.

36. Le chapitre met également en lumière le travail de coopération du Congrès dans le domaine des droits de l'homme, en particulier concernant l'égalité de genre, et l'intégration et la protection des déplacés internes (PDI) et des minorités. Le Congrès joue un rôle important à travers son analyse comparative entre pays (« benchmarking »), son travail de sensibilisation et d'habilitation dans la mise en œuvre des droits de l'homme par les pouvoirs locaux et régionaux¹⁷. C'est pourquoi le Congrès s'est activement engagé dans une approche fondée sur les droits de l'homme au niveau local afin de compléter le travail statutaire dans ce domaine.

1. Donner des moyens aux pouvoirs locaux et régionaux et à leurs associations

37. La section ci-dessous met en lumière les différentes interventions telles que la mise en place d'un mécanisme institutionnalisé de consultation, des mesures de renforcement des capacités institutionnelles

¹³ Plateforme en ligne Cities4Cities disponible sur : [Cities4Cities/ Regions4Regions - une plateforme de mise en relation entre les villes ukrainiennes et les autres villes européennes](https://cities4cities.eu/)

¹⁴ Pour en savoir plus sur cette initiative du Comité européen des Régions, visitez le site web suivant : <https://cor.europa.eu/fr/engage/Pages/European-Alliance-of-Cities-and-Regions-for-the-reconstruction-of-Ukraine.aspx>

¹⁵ Le Président et le Secrétaire Général du Congrès ont effectué une visite de travail en Ukraine en juin 2022. Pour en savoir plus sur la visite : <https://www.coe.int/fr/web/congress/-/council-of-europe-congress-president-in-ukraine>

¹⁶ Des représentants du Conseil municipal de Kyiv ont visité le Congrès en avril 2022. Pour en savoir plus : <https://www.coe.int/fr/web/congress/-/supporting-ukraine-council-of-europe-congress-president-meets-representatives-of-kyiv-city-council?inheritRedirect=true&redirect=%2Fen%2Fweb%2Fcongress%2Fsituation-in-ukraine>

¹⁷ Résolution 296 (2010) révisée et Recommandation 280 (2010) révisée sur le "Rôle des collectivités locales et régionales dans la mise en œuvre des droits de l'homme" et son exposé des motifs, §5, p. 53, disponibles sur : <https://rm.coe.int/090000168071b2c1>

et/ou administratives des associations ou une médiation politique entre plusieurs associations de pouvoirs locaux et régionaux. Elle présente des exemples de l'action du Congrès dans des pays spécifiques, comme **l'Albanie, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine**, et de la coopération transnationale entre les pays du Partenariat oriental de l'Union Européenne.

1.1. Dialogue entre les pouvoirs locaux et régionaux et les autorités centrales

38. Le droit à la consultation est l'une des clés de voûte de la Charte. Sa transposition dans la législation des États membres et la complexité de sa mise en pratique sont régulièrement soulignées dans le suivi de la mise en œuvre de la Charte. Il s'agit d'une priorité du Congrès, qui a adopté lors de sa 35e session¹⁸ de nouvelles lignes directrices sur les mécanismes de consultation.

39. Le Congrès encourage le dialogue entre les pouvoirs locaux et régionaux et les autorités centrales. Par ailleurs, compte tenu de la nature asymétrique de la relation entre le niveau local et national, le Congrès défend le rôle des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux en tant qu'interlocuteurs privilégiés à la fois du pouvoir central et des collectivités qu'elles représentent. Le Congrès propose donc son expertise aux divers acteurs, notamment les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux, qui souhaitent renforcer le droit des collectivités locales et régionales d'être consultées par les autorités centrales. Le processus de consultation peut varier en fonction du contexte des différents pays ; le Congrès n'entend donc pas promouvoir un modèle uniforme, les États et leurs pouvoirs locaux et régionaux étant mieux placés pour décider du modèle de consultation approprié.

40. **L'Albanie** offre un bon exemple de contribution du Congrès au processus d'amélioration et de renforcement de la consultation des pouvoirs locaux. À la suite de la réforme de 2013 relative à la décentralisation et à l'organisation territoriale, le Congrès a apporté une assistance législative qui s'est accompagnée d'une longue et intense médiation politique. L'intervention du Congrès a permis l'inscription du droit à la consultation dans la loi organique sur l'autonomie locale (2015) et la création d'un Conseil consultatif des autorités locales et centrales (2017).

41. L'intervention du Congrès a eu lieu dans un contexte politique extrêmement polarisé et tendu, où les collectivités locales et régionales, représentées par des associations fortement politisées, n'étaient à même ni de porter ensemble leurs préoccupations auprès des autorités centrales, ni de définir des lignes d'actions conjointes. Pour mettre en place une plateforme commune de dialogue, le Congrès a, dès 2012, entretenu un dialogue constant avec toutes les parties prenantes, y compris les partis politiques. La représentation des collectivités locales au sein d'une plateforme pluraliste reste difficile en Albanie et il est primordial que les pouvoirs nationaux et locaux garantissent le fonctionnement pérenne du Conseil consultatif albanais.

42. En **Arménie**, faisant suite à une série de réunions entre l'Association des communautés d'Arménie (ACA) et le ministère de l'Administration territoriale et des Infrastructures (MATI), l'Association a développé, adopté et soumis au ministère une stratégie portant sur des consultations entre les autorités nationales et locales d'Arménie, avec le soutien du Congrès. En outre, la Communauté de pratique sur l'intégrité et l'éthique publiques, a été établie en mars 2020. Incluant 23 collectivités locales, le ministère du Développement territorial et des Infrastructures, le ministère de la Justice et le ministère des Finances, la Commission de prévention de la corruption et le Secrétariat du OGP, elle a permis un dialogue ciblé entre le niveau local et national sur des aspects tels que la corruption, le gouvernement ouvert et la transparence des marchés publics, ainsi que sur les mécanismes pratiques de mise en œuvre des mesures dans ces domaines.

43. De plus, l'ACA a activement contribué à la Réforme de l'Administration Territoriale en Arménie (TARA), en adoptant certaines positions politiques et en organisant des Forums sur la démocratie locale en Arménie, conjointement avec le gouvernement arménien. D'autres mesures ont été prises en 2019 avec la préparation du rapport annuel sur la décentralisation, élaboré à l'initiative du comité directeur de l'Association et avec ses propres ressources. Le rapport a été présenté aux représentants des autorités centrales et locales au début de l'année 2020 afin de plaider en faveur d'une plus grande décentralisation des pouvoirs et des responsabilités au niveau local, de promouvoir un mécanisme de consultation inclusif et durable, ainsi qu'une relation plus coopérative et stratégique entre le gouvernement, les autorités locales et leurs associations.

44. La conférence internationale sur "La décentralisation en Arménie : un nouvel agenda dans l'environnement post-TARA" a été organisée en juin 2022 conjointement avec le MATI pour faire le point sur les défis actuels auxquels sont confrontés le gouvernement et les autorités locales d'Arménie. Les participants à la conférence ont abordé les questions institutionnelles liées au rôle des parties prenantes dans le processus

¹⁸ Résolution 437 (2018) 35e Session La consultation des collectivités locales par les niveaux supérieurs de gouvernement, RES 437(2018), 8 novembre 2018, disponible sur : <https://rm.coe.int/16808ecb37>

de décentralisation et leur interaction dans la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action de décentralisation.

45. En **République de Moldova**, le Congrès a signé avec les autorités, en avril 2021, une Feuille de route de post-suivi sur la démocratie locale, qui a été suivie d'une réunion entre le Président du Congrès et la Présidente de la République de Moldova lors de laquelle l'importance de renforcer la démocratie locale en Moldova a été soulignée.

46. Afin de renforcer le dialogue entre les autorités locales et centrales, le Congrès a apporté son concours au Congrès des collectivités locales de Moldova (CALM) pour l'examen du concept de la réforme de l'administration locale, proposant son expertise sur les meilleures pratiques et les normes européennes en matière d'autonomie locale. Une expertise a également été apportée au CALM concernant une proposition de plateforme de dialogue développée par le CALM, destinée à améliorer le dialogue et la concertation avec les autorités centrales. Ces propositions ont ensuite fait l'objet de discussions entre le CALM et le gouvernement.

47. Des réunions de consultation ont été organisées en juin 2022 à Chisinau avec un large éventail de parties prenantes, notamment des représentants de la Chancellerie d'État, du ministère des Infrastructures et du Développement régional, des autorités locales, dont le maire de Chisinau, ainsi que du CALM, du gouverneur de Gagaouzie, de l'Assemblée populaire de Gagaouzie, et des partenaires de développement.

48. En octobre 2022, une table ronde a été organisée pour discuter des mécanismes de consultation en République de Moldova, des bonnes pratiques internationales et des moyens de renforcer la consultation dans le pays. L'événement a réuni des représentants des niveaux de gouvernance central et local de la République de Moldova, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, ainsi que des experts nationaux et internationaux.

49. En **Ukraine**, les XVe et XVIe Forums municipaux ukrainiens organisés par le Congrès et l'AVU, qui se sont tenus à Odessa (Ukraine) respectivement en juin 2019 et juillet 2021, ont réuni chacun plus de 400 maires, pour un échange de connaissances et d'expériences sur la construction de villes inclusives, ouvertes et transparentes. Organisé chaque année, le Forum est une plateforme unique en son genre en termes de consultation et de dialogue entre tous niveaux de gouvernance, et son succès tient de l'ample communication parmi les membres de l'AVU. Le Congrès promeut le dialogue dans divers domaines concernant les autorités locales et leurs compétences, tels que la responsabilité des élus locaux, la supervision administrative et la réforme électorale, y compris l'intervention du Congrès visant à accorder le droit de vote aux personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) au niveau local, qui a contribué par la suite à l'adoption de dispositions législatives sur les droits politiques des PDI au Parlement et à l'adoption du Code électoral ukrainien, stipulant la pleine participation des PDI aux élections locales tenues en octobre 2020. Un soutien supplémentaire a été apporté aux autorités locales et à leurs associations pour le renforcement de leur rôle dans la mise en œuvre du Quatrième Plan d'action national 2018-2020 du OGP en Ukraine.

50. Par ailleurs, un soutien législatif a été fourni aux autorités nationales et locales en Ukraine, sur des questions liées à l'autonomie locale et aux réformes constitutionnelles. Les commentaires préliminaires du Conseil de l'Europe sur le projet de loi « sur les amendements à la Constitution de l'Ukraine » ont inclus des discussions avec le Parlement, le gouvernement, les autorités locales et leurs associations nationales en février 2020, avec la contribution du conseiller constitutionnel du Congrès. Les projets d'amendements ont été examinés conformément aux principes de la Charte européenne de l'autonomie locale, en soulignant en particulier les pouvoirs du préfet et le principe de proportionnalité en ce qui concerne le contrôle administratif des autorités locales. Le projet de loi « Sur la ville de Kyiv – capitale de l'Ukraine » a également été examiné, et des recommandations ont été formulées afin d'améliorer les dispositions législatives. Le Congrès a aussi contribué à la discussion sur la personnalité juridique des entités publiques locales, en examinant son applicabilité et sa conformité avec la Charte européenne de l'autonomie locale, et participé à plusieurs événements, notamment la réunion thématique organisée par le Bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine en janvier 2022.

51. Une deuxième réunion de la « Plateforme pour le dialogue national-local sur le gouvernement ouvert » a été organisée conjointement par le Secrétariat du Cabinet des Ministres et l'AVU, en décembre 2021, afin de débattre des engagements ukrainiens au titre du OGP et d'identifier des priorités communes pour une nouvelle Feuille de route devant être mise en œuvre avec le ministère de la Jeunesse et des Sports et le ministère de la Transition numérique, qui ont rejoint la Plateforme.

52. En juillet 2022, dans le cadre du projet adapté pour faire face aux besoins humanitaires et sociaux des autorités locales et régionales pendant la guerre en Ukraine, plus de 350 représentants des autorités locales et régionales ukrainiennes et de leurs associations nationales se sont réunis lors de la table ronde en

ligne sur les mécanismes de collaboration des autorités locales et régionales en temps de guerre. Ils ont discuté des moyens d'identifier de nouvelles méthodes de coopération et d'améliorer les méthodes existantes avec leurs pairs d'autres pays européens. Les actions conjointes et la confiance ont été identifiées comme les principales pierres angulaires de la renaissance de l'Ukraine.

53. En octobre 2022, un événement visant à récompenser les meilleures pratiques locales en matière de gouvernement ouvert en temps de guerre a été organisé conjointement avec l'AVU.

54. En **Géorgie**, le Congrès apporte son soutien à l'Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG) pour la mise en place d'une plateforme de dialogue entre les autorités centrales et locale et les organisations de la société civile afin de promouvoir – et de défendre – la mise en œuvre des normes de droits de l'homme au niveau local et de contribuer aux engagements nationaux de la Géorgie. La plateforme inclura les autorités locales, le Bureau du Défenseur des droits et des représentants du Parlement et du Gouvernement de la Géorgie. Elle aura pour mandat d'organiser des consultations et un dialogue afin d'améliorer la contribution des collectivités locales aux engagements nationaux en matière de droits de l'homme, à leur mise en œuvre (par exemple le rôle des communes dans l'exécution du Code sur les droits de l'enfant) et à la formulation de recommandations politiques.

55. De plus, par le biais d'une série de consultations, le Congrès aide l'association à devenir un partenaire à part entière au sein du dialogue multilatéral sur les droits de l'homme. En décembre 2021, l'association NALAG a été invitée pour la première fois à une réunion de concertation avec les nouveaux maires, organisée par le Secrétariat aux droits de l'homme relevant du Gouvernement de la Géorgie, afin d'évoquer leurs besoins liés au renforcement des cadres institutionnels en faveur de l'égalité de genre. En outre, NALAG a été considérée comme l'un des partenaires principaux du Conseil du Parlement géorgien pour l'égalité de genre lors des échanges avec les collectivités locales afin d'examiner son plan d'action pour 2022-2024.

56. En juin 2022, le Congrès a organisé la toute première table ronde entre les membres de NALAG et le Bureau du Défenseur des droits pour discuter des recommandations adressées aux autorités locales dans le rapport sur la situation des droits de l'homme et des libertés en Géorgie en 2021. Cette table ronde a constitué une première étape importante dans le cadre du processus de renforcement du dialogue et des relations entre les autorités locales et le Défenseur des droits en tant qu'acteur fondamental de la gouvernance des droits de l'homme. En outre, en octobre 2022, le conseil d'administration de NALAG s'est réuni pour discuter de l'importance des droits de l'homme au niveau local et renforcer leurs capacités à contribuer davantage à la gouvernance des droits de l'homme, en tant qu'acteur principal du dialogue.

57. Le Congrès, dans son rôle de garant de l'application de la Charte, a mené une étude sur la conformité entre le cadre de l'autonomie locale au **Kosovo*** et les normes européennes. Des réunions de consultation ont été organisées avec les autorités locales et l'Association des communes du Kosovo (ACK), ainsi que des représentants du ministère des Finances, du ministère de l'Administration locale, du Parlement, du Médiateur et d'autres organes. Les conclusions de l'étude ont ensuite été traduites en un Plan d'action développé en concertation avec les autorités locales et nationales. Le Gouvernement central s'est engagé en décembre 2021 à inclure les recommandations du Congrès dans le programme gouvernemental et à poursuivre sa mise en œuvre conjointement avec les dirigeants locaux nouvellement élus. Il est remarquable que les conclusions du Plan d'action aient reçu le soutien à la fois des autorités locales et centrales, et en particulier du Premier ministre.

58. Le Congrès va continuer à soutenir le processus de décentralisation et la consultation régulière et effective entre les autorités centrales et locales et leurs associations dans le cadre des projets mis en œuvre dans les États membres.

1.2. Renforcement des capacités des associations de pouvoirs locaux et régionaux

59. Les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux sont les partenaires principaux des autorités centrales, ainsi que des collectivités qu'elles représentent. Elles ont pour missions de représenter les intérêts des pouvoirs locaux et régionaux et de consulter en interne leurs membres sur les questions liées à la démocratie locale et régionale. Le renforcement du droit des pouvoirs locaux et régionaux d'être consultés par les niveaux d'autorité supérieurs exige également de renforcer les capacités des associations. À cet égard, un soutien a été fourni pour renforcer la gouvernance interne, la prise de décision, la communication avec les membres et les parties prenantes externes, et pour améliorer les compétences en matière de défense des intérêts, d'analyse et d'influence des politiques, de lutte contre la corruption et de questions juridiques.

60. La coopération avec l'Association des communes d'Arménie (ACA) illustre la contribution du Congrès à cet égard. Celui-ci a apporté son soutien à l'ACA dans la création de structures et de procédures

institutionnelles nécessaires au bon fonctionnement de l'association, y compris l'instauration d'une nouvelle culture de gouvernance interne, de prise de décision, de communication et stratégie de défense des intérêts des collectivités locales. Cette « ouverture » a permis en 2019 d'élargir le cercle des membres de l'ACA aux conseillers, employés et juristes municipaux. L'ACA a également bénéficié d'une assistance pour l'examen des amendements relatifs aux textes législatifs sur l'autonomie locale et la préparation de documents de position pour soumission aux autorités centrales. En 2020, deux documents de ce type et six avis de l'ACA sur des amendements législatifs ont été rédigés avec le concours du Congrès.

61. Suite à la finalisation de la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Arménie en décembre 2022 et la réduction du nombre des communes de 502 à 79 qui en a résulté, l'ACA a été soutenue dans la révision de sa Charte en vue de refléter les changements législatifs pertinents et de redéfinir en conséquence ses organes de gouvernance et la représentation de ses membres. Un Groupe de travail de l'ACA a examiné les questions spécifiques liées au nouveau cadre administratif de l'Arménie et à son incidence sur le fonctionnement de l'ACA, notamment en termes d'organes de décision et de représentation des communes, de droit de vote et de représentation politique équilibrée compte tenu de la transition récente vers un mode de représentation proportionnel.

62. De même, le soutien du Congrès à l'association des pouvoirs locaux de la **République de Moldova** a permis des progrès significatifs dans le sens d'un renforcement du développement organisationnel de l'association et de sa conformité opérationnelle avec les normes européennes en matière d'autonomie locale. Le CALM a bénéficié d'une assistance pour l'élaboration de son Plan stratégique 2021-2027, au moyen d'un processus inclusif et participatif impliquant de vastes consultations à l'échelle du pays qui ont réuni plus de 200 dirigeants locaux des régions du Nord, du Centre et du Sud. Le Plan stratégique tient compte des principes européens en matière d'autonomie locale et en particulier de la Recommandation 436 (2019) du Congrès sur la démocratie locale et régionale en République de Moldova et de la Feuille de route pour sa mise en œuvre signée entre le pays et le Congrès en avril 2021.

63. En juin 2022, une subvention a été accordée au CALM pour renforcer la capacité institutionnelle de l'organisation en matière de plaidoyer, de coordination, de communication et de suivi fondés sur des preuves. En conséquence, le CALM sera en mesure de mieux analyser les évolutions de la démocratie locale dans le pays, de soutenir ses membres et de s'engager dans un dialogue et des discussions politiques efficaces entre les niveaux central et local de gouvernement.

64. D'autres objectifs du Congrès consistent à établir une coopération étroite et des relations durables avec les différentes associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux des États membres, ainsi qu'à fournir un soutien en matière de représentation d'intérêts. En Géorgie, la coopération avec NALAG en 2017 a conduit à l'élaboration de propositions d'amendements concernant la participation des citoyens aux affaires locales dans le Code de l'autonomie locale. En mai 2022, une convention de subvention avec NALAG a été signée, afin d'apporter à l'association les outils et l'expertise nécessaires pour intégrer les normes relatives aux droits de l'homme dans les politiques et actions nationales et locales, pour établir des échanges entre pairs parmi les municipalités membres, et pour renforcer ses capacités de plaidoyer afin de promouvoir les consultations entre les autorités locales et centrales dans le domaine des droits de l'homme. Dans le cadre de ces efforts, le Congrès soutient activement les efforts de NALAG pour le développement d'une plateforme multi-niveaux de dialogue et de consultation des autorités locales.

65. Le Congrès soutient aussi les collectivités locales et leurs associations dans leurs efforts pour intégrer la dimension des droits de l'homme dans les processus décisionnels locaux et pour promouvoir une gouvernance locale plus ouverte, inclusive et sensible au genre et davantage tournée vers les citoyens. Par exemple, en **Géorgie** et en **Ukraine**, un Protocole d'accord incluant cet engagement a été signé entre le Congrès et, respectivement, la NALAG et l'AVU en décembre 2021. Un autre protocole d'accord a été signé en septembre 2022 en **Bosnie-Herzégovine** entre le Congrès et les deux associations de municipalités et de villes de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la République de Srpska afin de favoriser la mise en œuvre des principes de gouvernement ouvert et d'éthique publique au niveau local dans le pays, et de continuer à diffuser les bonnes pratiques en matière d'élaboration de politiques inclusives et de co-création entre les autorités locales et les citoyens.

66. En **Ukraine**, le Congrès a soutenu l'AVU dans la formulation de propositions d'amendements détaillés sur deux projets de loi, concernant le statut des conseillers locaux et la supervision et le contrôle de l'État sur les activités des autorités locales. Suite à ce soutien, le Congrès a permis aux autorités locales de parvenir à une position commune sur les amendements proposés, soumis par la suite par l'AVU au Parlement ukrainien.

67. Des réunions ont lieu régulièrement entre les représentants des associations¹⁹, les membres de la délégation ukrainienne du Congrès et les bénéficiaires des projets mis en œuvre dans ce pays. L'accent est mis sur le renforcement de la consultation institutionnelle et le dialogue entre les autorités locales et nationales ainsi que sur la poursuite de réformes irréversibles et de la décentralisation des compétences en Ukraine.

68. Les capacités institutionnelles de l'AVU ont été renforcées à différents niveaux, y compris concernant la planification et la gestion internes, les activités externes de communication et de promotion ainsi que les capacités analytiques et juridiques. Le développement de la stratégie à moyen terme de l'AVU a été lancé en 2019 dans le prolongement des résultats et recommandations de l'Évaluation de base des capacités institutionnelles de l'AVU. L'élaboration de la stratégie a mobilisé plus d'une centaine de membres de l'association représentant toutes les régions d'Ukraine. Ce vaste processus participatif a permis qu'à la fois les membres de l'AVU et ses personnels de direction partagent la vision et la mission de l'Association et soient déterminés à mener cette mission à bien de manière unifiée. La Stratégie a été approuvée par le Comité directeur de l'AVU en 2020. Dans ce cadre, la classification des emplois a été révisée, un système de gestion électronique des fichiers a été introduit, les cotisations ont été augmentées et leur taux de recouvrement a été renforcé, avec pour résultat une amélioration de la situation et la viabilité financières ainsi que de l'efficacité et l'efficacité des travaux de l'Association. L'AVU représente les intérêts de 951 collectivités locales, couvrant 85 % de la population de l'Ukraine.

69. La forte position institutionnelle de l'AVU et ses capacités en la matière sont reconnues dans le dialogue avec la Verkhovna Rada d'Ukraine, en particulier dans les débats sur les dispositions législatives nécessaires pour garantir les droits politiques des personnes déplacées. Ce dialogue s'appuyait sur la Recommandation 419 (2018) du Congrès et la Résolution 431 (2018) correspondante sur le droit de vote local pour l'intégration des migrants et des personnes déplacées. En conséquence, le Code électoral ukrainien, adopté en décembre 2019, prévoit la pleine participation des personnes déplacées aux élections locales. Les personnes déplacées de différentes régions d'Ukraine ont été inscrites sur les registres électoraux locaux afin de pouvoir voter durant les élections locales d'octobre 2020, ce qui représente un pas important vers l'inclusion des personnes déplacées dans la vie politique.

70. En 2020-2021, l'AVU a utilisé une subvention accordée par le Congrès pour améliorer les services fournis à ses membres, intégrer les principes d'ouverture, de transparence et d'égalité des chances dans les activités et les politiques de l'Association, améliorer ses capacités d'analyse, développer sa capacité à représenter ses intérêts et communiquer et intégrer la thématique de l'égalité de genre dans toutes ses activités. Bien que la pandémie de covid-19 ait affecté la capacité de l'AVU à mettre en œuvre toutes les activités conformément au plan initial, un système de gestion électronique des documents a été introduit afin d'être utilisé par tous les membres du secrétariat de l'AVU et les antennes régionales. Conformément au volet sur l'égalité de genre, l'AVU a mené une enquête sur la mise en œuvre des politiques de genre dans les communes membres, avec un taux de réponse remarquable de 92,7 % de tous les adhérents de l'AVU. Cette enquête fournira des informations précieuses pour la formation en ligne sur l'égalité de genre « Introduction à l'intégration de la dimension de genre au niveau local », qui vise à améliorer les connaissances des conseillers municipaux et des agents municipaux sur l'égalité de genre et à promouvoir le renforcement des capacités des femmes et la participation des hommes et des femmes, sur un pied d'égalité, à l'élaboration des politiques au niveau local en Ukraine. Cette formation est organisée par l'AVU et accessible à toutes les collectivités locales membres au même titre que les autres services proposés. La formation en ligne a été conçue en étroite coopération avec le Réseau des associations de pouvoirs locaux d'Europe du Sud-Est (NALAS) et testée en avril-mai 2020 avec la participation de plusieurs autorités locales ukrainiennes et géorgiennes, ce qui a permis d'adapter la formation aux besoins locaux. Elle a pu être adaptée une nouvelle fois avec le concours d'une cinquantaine de membres du personnel du secrétariat et des branches régionales de l'AVU. En 2021, le module sur la lutte contre le sexisme au niveau local a été ajouté à la formation.

71. L'AVU a pris des mesures pour accroître sa capacité de plaider et fournir un soutien supplémentaire à ses membres en faisant pression pour leurs besoins au niveau national. Suite à l'identification des pratiques réussies des autorités locales ukrainiennes en matière de gouvernement ouvert, des mesures concrètes ont été prises pour que l'association soit incluse dans le groupe de coordination du OGP et pour que les autorités locales soient ensuite impliquées dans la mise en œuvre du quatrième plan d'action national du OGP 2018-2020. Le processus consultatif et le dialogue avec les autorités nationales ont abouti à la préparation d'une feuille de route pour le développement du gouvernement ouvert et de l'e-gouvernance au niveau local en Ukraine, que l'AVU a soumise au Cabinet des ministres en juillet 2020. Ces efforts ont abouti à l'inclusion officielle de l'Association au sein du conseil de coordination de l'Initiative nationale pour le gouvernement ouvert, avec les autorités nationales et les représentants de la société civile, de sorte que l'inclusion des collectivités locales dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des engagements nationaux au titre

¹⁹ L'Association des villes ukrainiennes, l'Association des conseils de bourgs et de villages d'Ukraine et l'Association ukrainienne des districts et des conseils régionaux

du OGP a été institutionnalisée. L'existence d'un dialogue durable entre les autorités nationales et locales concernant le gouvernement ouvert est garantie par le biais d'une Plateforme pour la concertation nationale – locale sur le gouvernement ouvert en Ukraine, établie en avril 2021 par le Secrétariat du Cabinet des Ministres de l'Ukraine et l'AVU. Ces efforts ont aussi eu un impact direct sur l'implication des collectivités locales dans la conception du Plan d'action national 2021-2022 sur le gouvernement ouvert, qui inclut les propositions relatives aux engagements nationaux soumises par l'AVU à la suite des consultations avec les communes membres de l'Association.

72. Afin de renforcer l'égalité de genre au niveau local, l'AVU a mené des travaux de fond au sein du Comité pour l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes et a nommé un conseiller sur cette question. Plus de quatre-vingts communes ukrainiennes ont signé la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale (Charte du CCRE). Le rôle de l'Association a été essentiel dans cette démarche.

73. A l'invitation de l'AVU, une délégation du Congrès s'est rendue en Ukraine en juin 2022 pour participer au Forum "reVIVED Ukraine – reVIVED communities" organisé conjointement avec d'autres acteurs internationaux et qui a rassemblé plus de 200 représentants des collectivités locales ukrainiennes. Ils ont discuté de la reconstruction de l'Ukraine, du développement de projets communs en accord avec la Charte européenne de l'autonomie locale et de la promotion de la solidarité avec les municipalités ukrainiennes et européennes.

74. En juin 2022, une convention de subvention a été signée avec l'AVU pour promouvoir davantage la coopération entre les autorités locales ukrainiennes, mais également les réseaux de partenariat entre municipalités ukrainiennes et d'autres municipalités européennes et associations d'autorités locales et régionales, en particulier par le biais de la plateforme Cities4Cities, à travers le recueil de commentaires de leurs membres et la contribution à l'amélioration et au développement de la plateforme. La subvention permet également à l'AVU de faciliter l'apprentissage par les pairs et le dialogue avec le niveau national en ce qui concerne la fourniture de services aux citoyens en temps de guerre et de crise, ainsi que de soutenir l'application des principes de gouvernement ouvert au niveau local.

75. Outre les travaux spécifiques par pays, le Congrès a encouragé les échanges entre les associations de différents pays. L'intention des associations de renforcer leur coopération a été confirmée par le Protocole d'accord, signé en juin 2017 sous l'égide du Congrès, entre NALAG, CALM et l'AVU. En outre, la Communauté de pratique sur la démocratie locale²⁰, créée en janvier 2016 et qui incluait des représentants des associations nationales de **l'Arménie, la République de Moldova, la Géorgie et l'Ukraine** ainsi que des représentants de **l'Azerbaïdjan** et du **Bélarus**, a constitué une excellente plateforme de mise en réseau et de débats sur les moyens d'améliorer la qualité de la démocratie locale et de construire des relations transnationales durables afin de renforcer la gouvernance locale dans la région. Grâce à cette action, outre les 81 communes ukrainiennes mentionnées précédemment, quatre communes géorgiennes ont également signé la Charte du CCRE en septembre 2019²¹.

76. Au **Kosovo***, un soutien a également été apporté afin d'améliorer le dialogue multi-niveau. Lors de l'étude sur la conformité du système d'autonomie locale du **Kosovo*** avec les normes européennes, qui a été menée au cours de l'été 2021, l'ACK a joué un rôle moteur dans l'implication des parties concernées. La position institutionnelle de l'association a été renforcée et l'association est considérée aujourd'hui comme un partenaire essentiel pour la mise en œuvre des conclusions de l'étude qui ont ensuite été incluses dans les programmes nationaux.

77. De plus, l'ACK s'est munie de matériels pédagogiques et de référence et d'autres outils intellectuels utiles pour promouvoir l'éthique publique et les principes d'intégrité et de bonne gouvernance au niveau local. Ceci se reflète dans le Plan stratégique de l'ACK pour 2021-2025, où la consolidation de l'autonomie locale et la promotion des principes d'intégrité et de bonne gouvernance apparaissent clairement dans la vision stratégique. Des ressources pédagogiques et des outils pratiques reflétant les recommandations du Congrès ont été développés et partagés avec le Centre de formation de l'ACK, renforçant ainsi les capacités de l'association et son rôle de représentation vis-à-vis des collectivités locales.

2. Renforcement des capacités des élus locaux et régionaux en tant que moteurs du changement

78. Le succès et la qualité d'un processus de décentralisation requièrent le soutien politique continu de

²⁰ La Communauté de pratique sur la démocratie locale est un réseau d'experts et de praticiens des domaines de la gouvernance locale et de l'éthique, de représentants d'associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux et de membres de la société civile.

²¹ Les quatre communes géorgiennes ayant signé la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale sont : Ozurgeti, Lagodekhi, Roustavi et la ville autonome de Koutaïssi.

l'ensemble des acteurs concernés, des autorités comme des citoyens, et une appropriation et un engagement fort de ces acteurs en faveur d'une gouvernance locale conforme aux principes européens.

79. Les maires et les conseillers municipaux représentent le niveau de gouvernement le plus proche des citoyens. Leur responsabilité première est de promouvoir les principes de démocratie locale et les atouts de leur collectivité, tout en se conformant au cadre législatif national et en exerçant les compétences qui leur sont dévolues. En outre, il incombe également aux élus locaux et régionaux de veiller à la transparence de l'action publique, d'adopter des mesures adéquates de prévention de la corruption et de développer des outils démocratiques permettant de renforcer la participation des citoyens aux affaires locales.

80. La promotion des principes de la Charte et le soutien à l'adoption d'approches novatrices et participatives, en réponse aux demandes et besoins des citoyens, ont motivé la conception d'activités dédiées aux maires et conseillers municipaux.

81. Les élus locaux et régionaux et les fonctionnaires désignés bénéficient du soutien du Congrès pour approfondir leur connaissance des principes de la Charte, ainsi que pour développer leurs compétences en matière d'éthique publique, d'intégrité, de gouvernement ouvert et d'égalité de genre et pour la défense de leurs intérêts et leur influence sur les politiques. Ce soutien prend des formes diverses, telles que des ateliers, des échanges entre pairs, des outils pratiques et des lignes directrices, pour n'en citer que quelques-unes.

82. En **Ukraine**, le Congrès a contribué à la discussion sur la personnalité juridique des entités publiques locales, en examinant son applicabilité et sa conformité avec la Charte européenne de l'autonomie locale. Des acteurs internationaux majeurs ont participé à une réunion thématique organisée par le Bureau du Conseil de l'Europe à Kyiv en janvier 2022, lors de laquelle le Congrès était représenté par un membre du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale.

83. Dans le domaine de l'éthique publique, de l'intégrité et du gouvernement ouvert, l'outil en ligne « be-Open » a été développé afin de faciliter l'accès aux normes internationales pertinentes et aux contextes, législations, jurisprudences, lignes directrices et bonnes pratiques des États dans les quatre domaines privilégiés, à savoir l'éthique publique et la responsabilité, la prévention de la corruption, la transparence et la participation citoyenne. Lancé en mars 2021, l'outil a depuis été enrichi au moyen de nouveaux chapitres, exemples et conseils pratiques. L'outil est mis en œuvre actuellement en **Albanie**, en **Arménie**, en **Bosnie-Herzégovine**, en **Géorgie**, en **République de Moldova**, en **Ukraine** et au **Kosovo***.

84. Le contenu de l'outil figure aussi dans les Manuels sur le Gouvernement ouvert et l'éthique publique au niveau local développés pour ces pays. Ces manuels aident les autorités locales, les maires, les conseils municipaux et les fonctionnaires à améliorer la qualité de la gouvernance locale dans leurs villes et localités. En Bosnie-Herzégovine, le Manuel a été présenté aux représentants des autorités locales en tant qu'outil pour les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du projet. En **Albanie**, en **Arménie**, en **République de Moldova** et en **Ukraine**, les Manuels respectifs ont été mis à jour afin de refléter les dernières modifications apportées à la législation et de présenter les bonnes pratiques.

85. En **Arménie**, les cours en ligne sur la « sensibilisation et la prévention de la fraude » et sur « l'éthique publique » ont été développés en réponse à la demande du MATI et aux besoins exprimés par les autorités locales. Ces cours en ligne, courts mais efficaces et pratiques, ont été développés en étroite collaboration avec la Direction du contrôle interne du Conseil de l'Europe, dans le but de les rendre disponibles sur la plateforme d'apprentissage en ligne du MATI pour les 79 municipalités arméniennes, leurs représentants élus et leurs fonctionnaires nommés.

86. En **Bosnie-Herzégovine**, une série d'ateliers de développement des capacités a permis de renforcer les connaissances des conseillers municipaux nouvellement élus à Mostar dans les domaines de la transparence, de la responsabilité, du gouvernement ouvert, de l'éthique publique, de la participation citoyenne, d'une meilleure prestation des services municipaux et, enfin, des rôles et responsabilités des conseillers locaux. Sept membres du Congrès ont partagé leur expertise et participé à des échanges entre pairs dans le cadre de ces activités.

87. En outre, par leur participation active au premier processus délibératif mené dans la ville de Mostar, les élus locaux ont acquis des connaissances et savoir-faire sur l'utilisation des outils démocratiques innovants en complément de la démocratie représentative.

88. En mai 2022, une plateforme d'échange entre les municipalités et les villes de Bosnie-Herzégovine sur le gouvernement ouvert pour l'élaboration de politiques locales transparentes, inclusives et axées sur les citoyens a été mise en place suite à un appel public à manifestation d'intérêt. Elle a tenu sa première réunion

en mai 2022 et une deuxième réunion en juillet 2022. La plateforme, qui est composée de 23 autorités locales²², soutient également les intérêts stratégiques de l'Association des municipalités et des villes de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de l'Association des municipalités et des villes de la République de Srpska.

89. Au **Kosovo***, des élus et responsables des collectivités locales ont également renforcé leurs connaissances et compétences dans le domaine du gouvernement ouvert, de l'éthique publique et de l'intégrité, par le biais de diverses activités de renforcement des capacités menées en 2021, telles que des formations et des échanges internationaux entre pairs ainsi que l'élaboration de ressources pédagogiques et d'outils pratiques qui ont été partagés avec le Centre de formation de l'ACK en vue du développement continu des capacités. Les formations ont été inclusives et une représentation des communes à majorité albanaises, des communes à majorité serbes et de la commune à majorité turque de Mamushë a été garantie. Les participants ont formulé des commentaires très positifs et demandé que ces formations soient utilisées pour l'intégration des responsables publics nouvellement élus ou nommés au début de l'année 2022. Sur la base de l'expérience tirée des ateliers, deux modules de formations, portant respectivement sur l'éthique publique et l'intégrité et sur le gouvernement ouvert, ainsi qu'un manuel de formation ont été élaborés et partagés avec l'ACK en vue de garantir durablement le partage des connaissances avec les autorités locales par le biais du Centre de formation de l'ACK.

90. De plus, le Congrès a apporté son aide aux responsables municipaux en charge des questions juridiques et de l'intégration dans l'UE afin de renforcer leurs connaissances et compétences sur les normes européennes en matière d'autonomie locale et de bonnes pratiques, par le biais d'ateliers et d'échanges entre pairs.

91. Le programme « Leaders du changement », mis en œuvre dans plusieurs pays, a eu pour objet de renforcer les capacités et a facilité les échanges entre pairs ainsi que le partage de bonnes pratiques avec des membres du Congrès. Le Programme portait sur des thèmes tels que le rôle et les compétences des élus, la communication avec les citoyens, la promotion de valeurs au niveau de leur territoire et la prise de décisions stratégiques, efficaces et éthiques. Ces échanges, qui ont réuni des experts nationaux et internationaux, ont permis aux participants d'identifier les moyens de transposer, de manière efficace et concrète, ces principes dans la pratique.

92. Dans les premières phases des activités de coopération, ce programme a été mis en œuvre avec succès en **Arménie**²³ et en **Ukraine**²⁴. Il a renforcé la capacité des élus locaux à mener des politiques novatrices et associer les citoyens aux processus de prise de décisions. Par ailleurs, l'interaction entre les participants et les membres du Congrès a contribué à faciliter de véritables changements dans leurs collectivités locales²⁵.

93. De même, dans le cadre du programme mis en œuvre par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne « Partenariat pour une bonne gouvernance » (PBG), plus de soixante maires et représentants de leurs associations nationales **d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de République de Moldova et d'Ukraine** ont participé aux activités thématiques et aux échanges entre pairs organisés sur l'éthique publique, la prévention de la corruption, la transparence et la participation citoyenne. Les quatre manuels pays par pays sur la transparence et la participation des citoyens²⁶ et le guide *Gestion du changement : un guide pour les autorités locales et régionales*²⁷ ont été les outils pratiques qui leur ont permis de développer des institutions efficaces, responsables et transparentes.

94. Le Congrès reconnaît le rôle des pouvoirs locaux et régionaux dans la protection des droits fondamentaux et de la liberté des citoyens. Parmi ses priorités²⁸ figure la sensibilisation des élus locaux et régionaux à la dimension des droits de l'homme dans l'exercice de leurs responsabilités concernant la vie

²² Les municipalités/villes qui participeront à ces activités sont Berkovići, Bijeljina, Bratunac, Brod, Centar Sarajevo, Doboj Brod, Doboj Jug, Gradačac, Ilijaš, Jajce, Jezero, Kostajnica, Lopare, Lukavac, Maglaj, Modriča, Mostar, Orašje, Sokolac, Teslić, Travnik, Vareš et Vukosavlje.

²³ En Arménie, une vingtaine de maires ont participé à ce Programme entre 2013 et 2016 et contribué à créer un espace d'expérimentation avec la participation de citoyens. Les expériences des élus arméniens ont été compilées dans une publication intitulée *Boîte à outils pour la participation citoyenne*, à l'attention de leurs pairs, disponible sur : <https://rm.coe.int/16806cf43c> [en anglais seulement].

²⁴ En Ukraine, plus de 150 maires et 220 conseillers locaux ont bénéficié des activités du Congrès depuis 2014.

²⁵ À l'occasion de la conférence de clôture du projet organisée en 2016, les maires arméniens ont reconnu l'intérêt du programme « leaders du changement » pour le renforcement de leurs capacités.

²⁶ <https://www.coe.int/en/web/congress/-/handbooks-on-transparency-and-citizen-participation> [en anglais seulement]

²⁷ <https://www.coe.int/en/web/congress/-/management-of-change-a-tool-guide-for-local-and-regional-authorities> [en anglais seulement]

²⁸ Priorités 2017-2020 du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, I-g, §72, p.11, disponible sur : <https://rm.coe.int/168071b413>

quotidienne des habitants, et notamment aux principes d'égalité, d'inclusion et de non-discrimination.

95. En **Géorgie**, en mars 2022, le Forum d'échange sur les droits de l'homme au niveau local, plateforme unique de 13 autorités locales²⁹ établie en coopération avec la NALAG, a tenu sa première réunion pour échanger sur l'élaboration de politiques fondées sur les droits de l'homme au niveau local. À cette occasion, un exercice d'évaluation de la situation de départ a été lancé afin d'identifier les capacités, les défis et les besoins des autorités locales pour une mise en œuvre efficace des droits de l'homme.

96. Suite aux priorités fixées par le Forum, deux ateliers sur l'intégration de l'égalité de genre pour une gouvernance locale efficace fondée sur les droits de l'homme ont été organisés en avril 2022. Ces ateliers ont renforcé les capacités de plus de 50 élus locaux et hauts fonctionnaires, et ont abouti à l'engagement officiel de la municipalité de Marneuli à signer la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale³⁰.

97. En octobre 2022, le Forum d'échange s'est réuni pour la deuxième fois afin de discuter de leurs capacités, besoins et défis rencontrés pour la mise en œuvre locale des droits de l'homme, suite à l'évaluation menée au sein de leurs collectivités. Les membres du Forum, sur la base de leur réflexion sur les défis et les pratiques communes, se sont accordés sur une déclaration qui appelle NALAG à renforcer ses efforts de plaidoyer dans le cadre de la gouvernance multi-niveaux des droits de l'homme.

98. En **Ukraine**, le programme d'échange entre pairs du Congrès, auquel ont participé des représentants du comité de direction de l'AVU et de ses branches régionales, a ouvert un débat sur le rôle des associations nationales de collectivités locales dans la promotion de l'ODD 5 correspondant à l'égalité de genre, et plus particulièrement au niveau local³¹. L'adoption de la Charte du CCRE par quatre-vingts communes ukrainiennes en un an a démontré la proactivité des autorités locales à prendre des mesures concrètes pour sa mise en œuvre effective.

99. La formation en ligne « Introduction à l'intégration de la dimension de genre au niveau local » a été développée par l'AVU avec le soutien du Congrès, et s'inspire d'une formation en ligne antérieure développée par le NALAS. Elle est accessible à tous leurs membres depuis novembre 2020. Conçue pour répondre aux besoins des élus et fonctionnaires locaux, la formation a pour but de renforcer leur capacité à développer des stratégies et approches pour surmonter les disparités entre les hommes et les femmes, à utiliser différents outils et méthodes pour intégrer la dimension de genre dans l'élaboration des politiques, à apprendre à intégrer les perspectives de genre tout au long du processus budgétaire et à contribuer ainsi à une société plus égalitaire.

100. Une plus forte intégration des thématiques liées au genre a été introduite dans toutes les activités de projet afin de promouvoir la participation des femmes à la vie locale et de favoriser l'égalité de genre. Afin de soutenir la lutte contre le sexisme dans la politique locale, trois guides intitulés « Combattre et prévenir le sexisme au niveau local » ont été élaborés pour l'Ukraine, la Géorgie et le Kosovo*. Ils offrent des conseils pratiques aux autorités locales et à leurs associations nationales, ainsi qu'aux cibles potentielles de violences sexistes et de discriminations fondées sur le genre telles que les femmes candidates et titulaires de mandats locaux. Les guides présentent des mesures concrètes pour combattre le sexisme au niveau local et garantir que les femmes jouent un rôle actif et effectif dans les processus décisionnels. Ils incluent aussi des bonnes pratiques internationales et locales relevées dans le contexte local, ainsi qu'une vue d'ensemble de la représentation des femmes au sein des autorités locales, le cadre juridique et des statistiques actuelles.

101. Des membres du Congrès se sont également impliqués dans des activités de coopération ayant pour but de combattre le sexisme. Le 4 octobre 2021, la porte-parole du Congrès pour l'égalité des genres et Présidente de la commission de la gouvernance a prononcé une allocution sur les recommandations du Congrès relatives à la lutte contre le sexisme lors du festival FemArt organisé au Kosovo*, l'un des plus grands événements de défense des droits des femmes à l'échelle régionale, visant à donner plus de pouvoir aux femmes et aux filles et à promouvoir leur participation à tous les domaines de la vie sur un pied d'égalité.

102. Le Congrès s'est également engagé avec le **Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP)** afin de promouvoir les principes du gouvernement ouvert dans les pays avec lesquels il coopère. Un soutien a été apporté aux autorités locales ukrainiennes en partenariat avec l'AVU et en coopération avec le Secrétariat du OGP, pour leurs candidatures au nouveau Programme local du OGP, lequel inclut 56 participants à l'échelle

²⁹ Les membres du Forum sont les municipalités/villes de Bolnisi, Borjomi, Chokhatauri, Dedoplistskaro, Dmanisi, Marneuli, Oni, Ozurgeti, Tbilisi, Tetrtskaro, Tsalka, Tskaltubo, et Zestaponi.

³⁰ A la date de publication de ce document, 21 autorités locales géorgiennes ont signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

³¹ Atelier sur « L'égalité de genre au niveau local : défis et opportunités en Ukraine », les 21 et 22 février 2018.

mondiale après la première vague d'adhésions. Par conséquent, trois des onze candidatures de communes ukrainiennes et d'un conseil régional ont été sélectionnées pour rejoindre le programme local du OGP, à savoir Vinnytsia, Ternopil et Khmelnytskyi. En janvier 2022, Khmelnytskyi s'est vu décerner le premier prix du OGP pour l'innovation et la ville de Vinnytsia, le troisième prix de cette récompense mondiale, ce qui illustre le rôle moteur et la capacité des villes ukrainiennes en matière de promotion des normes européennes de gouvernement ouvert et de localisation des Objectifs de développement durable. En mai 2021, le Congrès a organisé conjointement avec l'AVU un marathon en ligne dans le cadre de l'édition 2021 de l'*Open Gov Week*. Des représentants d'autorités locales ukrainiennes ont partagé des bonnes pratiques sur le gouvernement ouvert au niveau local, témoigné de leur volonté active de mener des initiatives inclusives, diverses et respectueuses de la parité entre les femmes et les hommes et présenté des mesures concrètes destinées à améliorer la participation des citoyens et d'œuvrer au redressement après la pandémie de covid-19. En outre, le Congrès continue de coopérer avec l'AVU et le secrétariat du OGP pendant l'*Open Gov Week* et de promouvoir le gouvernement local ouvert au niveau mondial, notamment lors des 5^e et 6^e sommets mondiaux du OGP qui se sont tenus respectivement à Tbilissi, en Géorgie, en 2018 et à Ottawa, au Canada, en 2019, et auxquels une délégation de collectivités locales ukrainiennes et de membres de l'AVU a participé.

103. La table ronde régionale sur le gouvernement ouvert et la démocratie a été organisée conjointement avec le OGP le 18 février 2022, afin de permettre à des décideurs locaux de l'**Arménie**, de la **Géorgie**, de la **République de Moldova** et de l'**Ukraine** d'échanger leurs expériences sur les stratégies de partenariat durables ainsi que de réfléchir au respect des valeurs et principes fondamentaux du gouvernement ouvert et des droits de l'homme. Cet événement visait aussi à faciliter les candidatures des collectivités locales intéressées à l'Appel mondial aux manifestations d'intérêt pour l'adhésion au Programme local du OGP. En février 2022, en réponse à l'intérêt croissant des autorités locales ukrainiennes, le Congrès et l'AVU ont organisé un atelier de sensibilisation sur le gouvernement ouvert et les possibilités offertes par le Programme local du OGP. Quelque 160 participants représentant des collectivités urbaines et rurales de 24 régions d'Ukraine se sont entretenus avec des membres ukrainiens actuels du Programme des avantages liés au respect des principes du gouvernement ouvert au niveau local.

104. En octobre 2022, en marge de la rencontre ministérielle et de haut niveau lors de la réunion régionale de OGP Europe qui s'est tenue à Rome, un protocole d'accord tripartite a été signé entre le Congrès, OGP et l'AVU, par lequel les parties s'engagent à suivre les principes d'ouverture, d'inclusion et de responsabilité dans leurs efforts conjoints pour assurer une reconstruction rapide et durable des collectivités ukrainiennes ainsi qu'un fonctionnement efficace des autorités locales.

105. En **Arménie**, dans le cadre du projet, une communauté de pratique sur l'intégrité et éthique publiques a été lancée en mars 2020, dans le but d'agir comme groupe focal pour l'identification stratégique des politiques d'intégrité publique et de lutte contre la corruption et leur mise en œuvre par les autorités locales arméniennes. Elle promeut et défend les normes européennes en matière d'intégrité politique, d'éthique, de gouvernance transparente et ouverte et de participation citoyenne auprès des autorités locales d'Arménie. Afin de faciliter le travail de la Communauté de pratique, deux groupes de travail ont été créés, chacun se concentrant sur l'identification des défis et la conception d'approches dans des domaines spécifiques, à savoir [1] les politiques de lutte contre la corruption et le gouvernement ouvert, [2] l'intégrité publique et la transparence des marchés publics. Les groupes de travail sont utilisés comme une plate-forme unique pour renforcer les compétences des membres du groupe et développer des mesures et des politiques concrètes, comme un modèle de code de conduite et une feuille de route pour l'implication des autorités locales l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du plan d'action national du OGP. Avec le soutien du Congrès, la ville d'Erevan et la municipalité d'Armavir sont devenues deux autres autorités locales à être approuvées comme partenaires du Programme local du OGP en mai 2022, après l'approbation antérieure de Vanadzor et Gyumri.

106. Les membres de la Communauté de pratique sur l'intégrité et l'éthique publiques dans la gouvernance locale en Arménie (CdP) ont bénéficié d'un soutien pour insuffler des changements au niveau local et examiner les principaux éléments d'une gouvernance éthique et transparente, et notamment la manière de prévenir et combattre la corruption et d'encourager la participation citoyenne, en tant que moyen de renforcer la responsabilité des autorités locales. Des représentants de 23 collectivités membres ont participé à une série de quatre ateliers thématiques et renforcé leurs connaissances et compétences sur l'intégrité publique, la gouvernance ouverte et transparente, la lutte contre la corruption et la transparence en matière de marchés publics.

107. À la suite de discussions avec le MATI de la République d'Arménie, et conformément à la stratégie nationale de lutte contre la corruption, un outil d'auto-évaluation du risque de corruption ainsi qu'un modèle de code de conduite pour les agents publics ont été élaborés et soumis à la commission de prévention de la corruption (CPC) pour approbation. Ils ont été testés avec le soutien d'experts dans six municipalités, ce qui

a contribué à leur adoption finale et à leur diffusion auprès de toutes les autorités locales arméniennes. Une analyse juridique et financière des risques potentiels de corruption liés aux procédures de passation de marchés publics a été réalisée et soumise au MATI pour qu'il prenne les mesures nécessaires.

108. Le programme d'échange entre pairs du Congrès permet de diffuser de nouvelles pratiques et de renforcer les liens entre élus d'un même pays. Ce mode de fonctionnement permet également la création de différentes plateformes politiques et d'espaces d'expérimentation. Une meilleure compréhension des principes de démocratie locale et des droits des collectivités locales, ainsi qu'une prise de conscience accrue de la force de leur coopération et de leurs actions conjointes, ont incité les maires et les conseillers municipaux à s'investir davantage auprès de leur population, ainsi que dans la défense de leurs intérêts.

109. En vue de soutenir les compétences des responsables locaux en matière de promotion de leurs intérêts et d'influence sur les politiques, une initiative de renforcement des capacités a été conçue et mise en œuvre en **République de Moldova**. L'initiative incluait des ateliers (axés également sur la réalisation des ODD au niveau local), un webinaire et une assistance pour l'élaboration d'un Plan d'action sur la promotion des finances locales.

3. Sensibilisation des jeunes responsables locaux aux principes de la démocratie locale

110. Le préambule de la Charte révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale³² déclare ce qui suit :

111. « *Participer à la vie démocratique d'une communauté quelle qu'elle soit, ce n'est pas seulement voter ou se présenter à des élections, bien qu'il s'agisse là d'éléments importants. Participer et être un citoyen actif, c'est avoir le droit, les moyens, la place, la possibilité et, si nécessaire, le soutien voulu pour participer aux décisions, influencer sur elles et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer à la construction d'une société meilleure* ». Le Congrès a pour fil directeur l'idée de mettre en œuvre des activités de coopération s'adressant aux jeunes qui sont déjà engagés au niveau local, qui ont été élus à un conseil local pour la première fois ou pourraient se présenter à de futures élections, ou encore qui représentent la société civile ou les médias. Depuis 2014, de jeunes dirigeants locaux **d'Arménie**³³ et **d'Ukraine**³⁴ ont bénéficié des activités du Congrès.

112. Les séminaires conçus pour les jeunes dirigeants locaux ont trois objectifs principaux : [1] sensibiliser les jeunes aux principes de la démocratie locale et régionale ; [2] renforcer leurs capacités à développer et mettre en œuvre des initiatives impliquant à la fois les citoyens et les pouvoirs locaux ; [3] leur donner l'envie et les moyens de participer aux élections locales et/ou régionales.

113. Vingt jeunes des régions de Donetsk et de Louhansk dans l'est de **l'Ukraine** ont été sélectionnés en partenariat avec les autorités locales et les écoles professionnelles et ont été sensibilisés aux normes des droits de l'homme et aux principes de la démocratie locale lors d'un stage de formation en janvier 2020. Ils ont eu l'occasion d'apprendre comment les droits de l'homme sont liés aux principes de la démocratie locale. Au cours des échanges avec les représentants des autorités locales, ils ont été encouragés à s'engager davantage dans les activités et la prise de décision au sein de leurs communautés. Cette action fait suite à la formation de formateurs organisée en avril 2019, ayant abouti à la création d'un groupe d'éducateurs qui apporteront un soutien et des conseils supplémentaires aux jeunes dans le but de mettre en pratique leurs connaissances et compétences nouvellement acquises, de motiver leurs pairs à les rejoindre pour participer à la vie politique locale et ainsi renforcer la cohésion sociale de la communauté.

114. En mai 2022, 200 représentants des autorités locales et des ONG de jeunesse en Ukraine ont échangé sur les nouvelles pratiques d'engagement des jeunes développées et introduites dans leurs collectivités en temps de guerre lors de l'atelier en ligne organisé conjointement avec l'AVU dans le cadre de la Semaine de partenariat pour un gouvernement ouvert 2022.

4. Initiatives locales : apprentissage par la pratique

115. La démocratie locale, essentielle au fonctionnement de nos sociétés démocratiques, ne peut prospérer sans une exigence d'intégrité et d'exemplarité des élus locaux et régionaux. Il est vital que les pouvoirs locaux et régionaux répondent aux besoins et aux attentes des citoyens de manière réactive, responsable et éthique, en toute transparence, tout en encourageant une participation citoyenne accrue

³² Adopté par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (10^e session – 21 mai 2003 – Annexe à la recommandation 128).

³³ Deux séminaires sur les principes européens de la démocratie locale, à l'intention des jeunes responsables locaux, ont rassemblé près de 50 participants arméniens.

³⁴ Près de 300 jeunes Ukrainiens ont participé aux activités proposées par le Congrès depuis 2014.

fondée sur des échanges réguliers et ouverts.

116. La mise en œuvre d'initiatives pilotes au niveau local est un moyen « d'apprentissage par la pratique ». Le Congrès propose à certains pouvoirs locaux un soutien et une expertise individualisés. Ses activités permettent aux maires et à leurs administrations locales de mettre en pratique de nouvelles compétences, tout en utilisant les outils, méthodologies et exemples de bonnes pratiques échangés au cours des activités du projet. Conseils consultatifs, forums et mécanismes de sondages d'opinion ne sont que quelques exemples de bonnes pratiques résultant de ces initiatives locales.

117. Depuis 2015, le Congrès a soutenu 34 initiatives locales dans cinq pays (**Arménie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, République de Moldova et Ukraine**) pour améliorer la transparence, la responsabilité et l'intégrité des collectivités locales en introduisant des normes éthiques plus élevées et en adoptant de nouveaux processus de participation citoyenne à la prise de décision. L'établissement d'une autonomie locale transparente, fiable et efficace, conformément aux dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, est le principal objectif des initiatives locales.

118. Le programme d'initiatives locales a eu un impact significatif en augmentant la participation citoyenne et les attentes du public, leur permettant d'exiger une meilleure qualité de gouvernance locale. Enfin, les initiatives locales constituent un outil à trois volets : consolidation effective des échanges entre pairs effectués sur la transparence, la responsabilité et l'intégrité de la gouvernance locale, amélioration du niveau de participation et de confiance des citoyens, et renforcement des capacités des élus locaux, des fonctionnaires et de l'administration publique locale en général.

119. Grâce au financement, au soutien d'experts et aux évaluations par les pairs, des communes sélectionnées en **Arménie**, en **Géorgie**, en **République de Moldova** et en **Ukraine** ont pu introduire des politiques et des mécanismes locaux pour une prise de décision transparente et un changement de la perception du public à l'égard des autorités locales. À la suite des initiatives locales, des propositions formulées par des citoyens ont été examinées et intégrées dans les budgets municipaux. La création de groupes de citoyens actifs dans onze communes, d'un programme de mentorat et de conseils des jeunes et des personnes âgées a permis d'identifier les problèmes de la collectivité et d'élaborer des plans stratégiques locaux. En outre, des canaux de communication directe ont été mis en place dans les douze communes afin d'accroître la confiance des citoyens dans leurs autorités publiques locales et dans leurs maires. Cela a permis de renforcer l'engagement des citoyens et de simplifier leurs relations avec les représentants élus locaux, en particulier pour ceux qui sont éloignés du centre administratif. Complétées par l'intégration de la diffusion en direct des réunions du conseil, de pages web et de systèmes de plainte en ligne, ces initiatives ont permis de mettre en place un système durable permettant de renforcer la confiance des électeurs dans le représentant qu'ils ont élu.

120. En **Ukraine**, treize collectivités locales ont été sélectionnées en 2019 pour mettre en œuvre des initiatives sur la prise de décision éthique, transparente et participative en vue de favoriser la sensibilisation, la participation et l'engagement des groupes sous-représentés ainsi que l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de participer à la vie politique locale. Une équipe d'experts internationaux et ukrainiens a fourni des conseils sur place et à distance sur l'élaboration des politiques, les processus de gouvernance ainsi que sur les approches méthodologiques pour assurer la durabilité et mesurer le changement.

121. Une série de webinaires a été organisée en mai, juin et octobre 2020 afin de développer un leadership fondé sur des valeurs et de faciliter l'échange de vues et d'expériences sur des domaines thématiques jugés essentiels pour obtenir des résultats efficaces et durables des initiatives locales, tels que la budgétisation participative, l'intégration de la dimension de genre, la participation des jeunes, le gouvernement ouvert et la prise de décision inclusive, en particulier en temps de crise.

122. En août 2022, une enquête sur les besoins et les priorités des autorités locales en matière de fourniture adéquate de services, en particulier pour les personnes déplacées et les groupes sous-représentés, en temps de guerre et de reconstruction après la guerre, a été lancée en étroite coopération avec l'AVU et les autres associations nationales de collectivités territoriales ukrainiennes. Le projet de rapport met en évidence les besoins et les recommandations qui en découlent dans les domaines de la lutte contre la corruption, d'engagement des citoyens et de coopération en matière de gouvernance à plusieurs niveaux avec le soutien des associations nationales, pour n'en citer que quelques-uns. Le rapport servira de base pour fournir un soutien supplémentaire aux autorités locales ukrainiennes et à leurs associations nationales afin de renforcer la résilience et de soutenir la reprise et la reconstruction.

123. En outre, il servira de base à l'élaboration d'un manuel destiné aux autorités locales et à leurs associations nationales sur la réponse à apporter aux situations de crise. La préparation du manuel a été

lancée en octobre 2022, et il vise à rassembler et à fournir de bons exemples de fonctionnement des autorités locales en temps de guerre, en répondant aux situations de crise et en s'efforçant de répondre au mieux aux besoins de la population locale en fournissant des services essentiels.

124. Des initiatives locales sont menées par des maires déterminés à apporter des changements significatifs dans leurs communes et qui, grâce à une approche inclusive impliquant les citoyens, améliorent la qualité de la démocratie locale et des services publics pour leur commune. Le fait que certains outils sont désormais promus au niveau national permet de les reproduire dans d'autres communes, ce qui témoigne de leur capacité à mettre en place une fonction publique professionnelle, dépolitisée, responsable et éthique. En outre, leurs résultats ont été diffusés aux maires d'autres pays, ce qui a encouragé d'autres à les reproduire et à générer une élaboration de politiques plus efficace, responsable et transparente dans leurs propres communes.

125. En **Arménie**, le Congrès a apporté un soutien direct aux élus locaux et aux fonctionnaires de six collectivités nouvellement constituées afin qu'ils puissent mieux gérer les affaires de l'État et faire face à un niveau accru de délégation de pouvoirs. S'appuyant sur les travaux antérieurs menés conjointement avec le MATI et la Commission de prévention de la corruption (CPC), le Congrès a organisé des formations pour renforcer les capacités institutionnelles et les performances organisationnelles de six collectivités locales pilotes, en se concentrant sur la mise en œuvre de la politique de lutte contre la corruption et sur l'élaboration et la tenue de registres des actes, règlements et procédures administratifs. Grâce à cette étroite coopération, le CPC a élaboré un modèle de code de conduite pour les agents publics en Arménie, basé sur les principes du Code de conduite européen pour toutes les personnes impliquées dans la gouvernance locale et régionale adopté par le Congrès.

126. En outre, les experts du Congrès ont effectué une analyse juridico-financière complète d'un certain nombre d'actes juridiques relatifs au fonctionnement des collectivités locales arméniennes. Ils ont identifié des risques potentiels de corruption dans les processus financiers et budgétaires découlant des "pouvoirs" des organes d'autonomie locale, ainsi que des représentants locaux élus et nommés. Conformément aux conclusions et aux résultats de l'analyse susmentionnée, des propositions législatives ont été élaborées pour remédier aux lacunes identifiées. En outre, les experts du Congrès ont élaboré des lignes directrices sur les outils (matériels et logiciels), les ressources financières et les besoins en matière de développement des capacités du personnel municipal nécessaires pour faire face aux risques de corruption.

127. Dans la ville de **Mostar**, en **Bosnie-Herzégovine**, le Congrès a créé des opportunités pour les citoyens d'engager un dialogue avec les décideurs locaux et entre eux dans le cadre d'un processus délibératif, stimulant ainsi l'innovation démocratique au niveau local. Le premier processus délibératif, mené sous la forme d'une assemblée de citoyens, a réuni 48 citoyens de Mostar tirés au sort, qui ont formulé 32 recommandations à l'intention des autorités de la ville sur le thème de la propreté et de l'entretien des espaces publics. Ces propositions ont été examinées et approuvées officiellement par les conseillers municipaux au moyen de l'adoption d'un Plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations, ouvrant ainsi la voie à une pérennisation de ces processus et à un renforcement de la cocréation et de la collaboration entre les autorités locales et les citoyens. L'objectif et la forme de cette intervention étaient conformes aux priorités politiques du Congrès concernant la Bosnie-Herzégovine et faisaient suite aux recommandations du Groupe de réflexion du Congrès sur Mostar.

128. Si le concept de participation citoyenne implique le droit de prendre part à la gouvernance locale et d'influencer la prise de décision, c'est aussi un processus d'apprentissage, d'écoute, de reconnaissance et d'acceptation d'opinions, de valeurs et de connaissances différentes. La délibération est une pratique plus avancée de la participation citoyenne utilisée dans de nombreuses communautés où les autorités locales, régionales ou nationales souhaitent inclure des groupes représentatifs de citoyens dans la prise de décision. Elle permet d'avoir une opinion publique plus complète et mieux informée, de prendre de meilleures décisions et, enfin, d'accroître la confiance envers les autorités locales. C'est grâce à une méthodologie adaptée au processus de délibération que les citoyens auront l'occasion de dialoguer entre eux et avec les décideurs locaux.

129. En mars 2022, le maire de Mostar s'est adressé à la session du Congrès, faisant état de la coopération réussie dans le cadre de l'action précédente du Congrès dans le pays, en se concentrant sur les résultats et les perspectives découlant du premier processus délibératif dans la ville, l'Assemblée des citoyens de Mostar, qui a été présentée comme l'une des études de cas dans le rapport du Congrès sur l'utilisation des méthodes

délibératives aux niveaux local et régional adopté lors de la session³⁵.

130. En mai 2022, un accord de subvention a été signé avec la ville de Mostar pour soutenir la mise en œuvre des recommandations issues de la première Assemblée des citoyens, organisée en juillet 2021 dans le cadre de l'intervention précédente du Congrès. Toutes les activités envisagées dans le cadre de l'accord contribueront à renforcer les capacités de la ville de Mostar, et à favoriser l'ouverture, la co-création et la participation accrue des citoyens aux décisions locales. Les activités prévues par la subvention ont été lancées par une campagne écologique dans les écoles primaires de Mostar en septembre 2022.

131. En septembre 2022, la Conférence Européenne sur le Renouvellement démocratique : Innover avec la démocratie délibérative s'est tenue dans la ville de Mostar. Elle a réuni des responsables locaux et régionaux de Bosnie-Herzégovine et des élus et experts internationaux de Bruxelles et Ostbelgien (Belgique), Paris (France), Irlande, Bologne (Italie), Gdansk (Pologne), Istanbul (Turquie), Irlande du Nord (Royaume-Uni) et Mostar (Bosnie-Herzégovine). La conférence a permis aux participants de discuter de la valeur ajoutée de l'adoption d'approches délibératives dans la prise de décision comme une forme de "sagesse collective" et une réponse au recul de la démocratie.

132. En **Géorgie** s'est tenue, en juin 2022, une université de printemps de trois jours sur les données relatives aux droits de l'homme et l'élaboration de politiques fondées sur des preuves au niveau local. Les autorités locales géorgiennes ont élaboré une liste de motifs et de mesures concrètes à prendre pour appliquer une approche fondée sur des faits dans l'élaboration de leurs politiques de droits de l'homme. L'évaluation de la situation de départ a contribué à l'intégration d'une telle approche et à l'amélioration du plaidoyer et du dialogue avec les autorités centrales.

133. En octobre 2022, le Forum d'échange sur les droits de l'homme au niveau local, composé de treize autorités locales pour partager les pratiques, les capacités et les visions de la mise en œuvre des droits de l'homme au niveau local, s'est mis d'accord sur une déclaration qui appelle la NALAG à renforcer ses efforts de plaidoyer au sein de la gouvernance multi-niveaux des droits de l'homme. Le conseil d'administration de la NALAG s'est réuni le lendemain et a relancé son engagement à participer au dialogue à plusieurs niveaux sur les droits de l'homme en Géorgie, en tant qu'acteur principal. Au cours de ce mois, un appel aux initiatives locales visant à intégrer l'égalité, la diversité et l'inclusion dans la vie locale et l'action politique en Géorgie a été officiellement lancé.

IV. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU CONSEIL DE L'EUROPE À L'ÉGARD DES PAYS VOISINS

134. Le programme de coopération « Partenariat Sud-Med » a été conçu dans le but de renforcer la gouvernance locale et régionale dans les pays du sud de la Méditerranée, notamment au Maroc et en Tunisie³⁶. En lien avec le programme, le Bureau du Congrès a adopté un mandat portant sur l'octroi d'un soutien politique au dialogue et à la coopération établis avec les pays voisins en décembre 2016 et il a créé les fonctions de porte-parole sur le Partenariat Sud-Méditerranéen.

1. Projets bilatéraux

135. Le statut de « Partenaire pour la démocratie locale »³⁷, établi par le Congrès en 2014, permet à des délégations des pays bénéficiaires de participer aux travaux du Congrès – sans droit de vote – et représente un outil pour renforcer le dialogue politique, la coopération décentralisée et le partage d'expérience. En avril 2019, le Congrès a accordé le statut de « Partenaire pour la démocratie locale » au royaume du Maroc³⁸. Le Maroc est donc devenu le premier pays à obtenir ce statut qui offre aux pays voisins du Conseil de l'Europe une plateforme idéale de dialogue et de coopération institutionnelles avec leurs partenaires européens. Un

³⁵ Rapport CG(2022)42-12 - Au-delà des élections : L'utilisation de méthodes délibératives dans les municipalités et régions européennes, disponible sur : <https://rm.coe.int/cg-2022-42-12-en-beyond-elections-the-use-of-deliberative-methods-in-e/1680a5b00d> [en anglais seulement].

³⁶ Suite aux visites conduites par le Secrétariat à Rabat et à Tunis en novembre 2016, le programme a été adopté par le Bureau du Congrès le 10 février 2017. Pour de plus amples informations, se référer au document [CG32\(2017\)26](#) « Partenariat Sud Med du Congrès », soumis pour information aux membres du Congrès le 16 mars 2017.

³⁷ La Résolution 376 (2014) relative au statut de Partenaire pour la démocratie locale peut être consultée à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/168071aa2a>

³⁸ Le 30 mai 2018, le ministère de l'Intérieur du Maroc, ainsi que trois associations de pouvoirs locaux et régionaux – l'Association des régions du Maroc (ARM), l'Association marocaine des Présidents des conseils municipaux (AMPCC) et l'Association marocaine des Présidents des conseils préfectoraux et provinciaux (AMPCCP) – se sont portés candidats pour obtenir le statut de Partenaire pour la Démocratie locale du Congrès.

protocole d'accord a été signé réaffirmant l'engagement des deux parties sur la coopération. A cette occasion, le Président et les vice-présidents du Congrès ont eu des réunions bilatérales avec la délégation marocaine auprès du Congrès ainsi qu'avec des représentants du gouvernement marocain qui les accompagnaient. En mai 2019, la Tunisie a soumis sa candidature pour l'obtention du statut de Partenaire pour la Démocratie locale. Cette demande a été approuvée par le Bureau de Congrès lors de sa réunion à Bruxelles, en Belgique, le 28 juin 2019. Le statut a été accordé à la Tunisie lors de la 37^e session du Congrès le 29 octobre 2019 à Strasbourg. Les deux délégations contribuent désormais aux travaux du Congrès, y compris aux réunions de ses commissions, ce qui permet des échanges entre pairs avec les membres du Congrès. Les deux délégations ont participé des échanges avec le Secrétariat du Congrès et ont contribué aux réunions des sessions et des commissions ainsi qu'à des réunions de coordination en 2020 et 2021.

136. Dans le cadre de ce programme, le Congrès a fourni une assistance en matière législative et a mis en œuvre diverses activités pour développer les capacités des pouvoirs locaux élus et de leurs associations. Les activités étaient axées principalement sur les réformes relatives à la régionalisation et à la décentralisation et sur le développement de mécanismes de consultation et de démocratie participative. En vue d'accélérer l'avancement du programme, plusieurs documents clés sur les normes et principes européens de la démocratie locale³⁹ ont été traduits en arabe.

137. Au **Maroc**, le Congrès a offert une expertise pour la révision de l'architecture institutionnelle de la gouvernance décentralisée, sur la base d'une comparaison internationale. Les recommandations ont mis l'accent sur la nécessité d'adaptations ou d'interventions législatives et/ou réglementaires, notamment la nécessité de préciser les compétences intrinsèques de chaque niveau d'autorité locale, de clarifier certains concepts juridiques généraux et de réexaminer la pertinence de certaines compétences attribuées aux collectivités locales. Un soutien législatif a été apporté afin d'améliorer le cadre de la démocratie participative et des mécanismes de participation citoyenne au niveau territorial, les mécanismes de financement locaux et l'autonomie financière des collectivités territoriales, ainsi que le statut des élus territoriaux. Des expertises ont été menées sur ces trois thèmes, sur la base d'une comparaison internationale et d'échanges avec les trois associations et la Direction générale des collectivités territoriales (DGCT) du ministère de l'Intérieur, afin d'identifier les insuffisances du cadre existant et de formuler des propositions d'amélioration. Ces expertises ont été finalisées en décembre 2021 et seront suivies en 2022 de recommandations de modifications de la législation.

138. Le Congrès a fourni le soutien d'experts pour la conception et l'amélioration des sites web des trois associations (AMPCC, AMPCPP et ARM), à partir de novembre 2020 et jusqu'en décembre 2021, afin de renforcer leur capacité de communication pour le public et leurs membres. Également dans le cadre de ce projet, une aide a été apportée pour la création d'une plateforme de formation en ligne pour les membres de l'AMPCPP, et pourrait éventuellement servir à d'autres associations.

139. En ce qui concerne la promotion des travaux du Congrès au Maroc, et suite à la traduction en arabe de la collection « Éthique publique » du Congrès, un webinaire a été organisé en octobre 2020 pour faciliter un échange de perspectives et d'expériences sur les cadres juridiques nationaux et internationaux et les défis liés à la mise en œuvre des principes d'éthique publique, de gouvernement ouvert et de lutte contre la corruption au niveau local et régional. En novembre 2020, un autre webinaire a été organisé sur le thème des mécanismes de consultation entre le gouvernement central et les autorités locales, avec la participation de représentants et d'experts des associations nationales de collectivités locales et régionales de plusieurs pays européens. La DGCT et les trois associations ont convenu de travailler à la mise en place d'un cadre institutionnel permanent pour les consultations, à commencer par la création d'un forum réunissant les trois associations en tant que plateforme de dialogue.

140. En **Tunisie**, le Congrès a soutenu les autorités nationales pour la création du cadre réglementaire de l'autonomie locale depuis 2014, y compris pour le Code des collectivités locales adopté en avril 2018 et huit de ses décrets d'application sur le statut et l'organisation des conseils élus. Suite à une demande de la Haute Instance des finances locales (HIFL), le Congrès a réalisé une étude sur la révision du Code des impôts locaux incluant une comparaison internationale. Les dispositions actuelles de ce Code datent de 1997 et ne correspondent plus à l'organisation décentralisée de la Tunisie. Le Congrès a apporté son assistance à la HIFL pour la mise en place d'un système de collecte des données et de suivi sur les finances locales.

141. En matière de renforcement des capacités, le Congrès a organisé une formation sur les mécanismes de contrôle interne à l'intention des trente communes, en partenariat avec l'autorité nationale en charge de la lutte contre la corruption. Un soutien significatif a été apporté à l'association représentative des communes de

³⁹ La Charte européenne de l'autonomie locale ; la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale ; et le Code de conduite européen relatif à l'intégrité politique des élus locaux et régionaux.

Tunisie, la Fédération nationale des communes tunisiennes (FNCT), afin d'améliorer ses capacités (organisation administrative, contrôle politique et expertise générale), notamment par la création d'un nouveau Service de la défense des intérêts, de la communication et des relations avec les membres, assortie d'un soutien financier. Des experts du Congrès ont participé à la rédaction des stratégies de défense des intérêts et de communication et contribué à l'organisation d'une évaluation nationale du processus de décentralisation réalisée par les collectivités locales. Les résultats de cette consultation ont été inclus dans un rapport accompagné de recommandations d'actions prioritaires, qui a été largement diffusé auprès des partenaires nationaux concernés.

142. À la demande à la fois des autorités centrales et locales, des mesures concrètes ont été prises afin de renforcer le dialogue et la concertation entre le gouvernement et les représentants des collectivités locales. À la suite d'un webinaire sur cette question, qui incluait une présentation des normes européennes et du cadre tunisien, une étude a été réalisée afin de formuler des recommandations sur la mise en œuvre de consultations en Tunisie. Elle a abouti à un accord de principe sur la création d'une plateforme de consultations régulières entre le ministère en charge des questions locales et la FNCT, sur la base d'un protocole d'accord.

143. Concernant la promotion de l'égalité de genre, une conférence intitulée « Femmes et pouvoir local », organisée en septembre 2017⁴⁰, a facilité l'échange de vues et d'expériences concernant les cadres juridiques nationaux et internationaux, les difficultés liées à la mise en œuvre de garanties législatives et le rôle des différents acteurs dans le renforcement de la participation des femmes aux affaires locales. Cet événement a donné suite à des échanges entre des élues locales européennes et tunisiennes, organisés à Tunis en novembre 2019 et en avril 2019, ce dernier sous la forme d'un « Café des élues » durant le Forum sur l'égalité de genre à Tunis. En juin 2021, un webinaire sur la participation des femmes au niveau territorial a été organisé dans le contexte des élections marocaines de septembre 2021, donnant l'occasion à des femmes du Maroc, de Tunisie et d'Europe de partager leurs expériences.

2. Activités régionales dans le sud de la Méditerranée - Programme Sud IV

144. S'appuyant sur les réalisations et les relations établies dans le cadre de ses projets de coopération bilatérale au Maroc et en Tunisie depuis 2017, et conformément aux objectifs de renforcement de la coopération régionale et de mise en place de réseaux contenus dans le Programme Sud IV, le Congrès a lancé une activité régionale dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA)⁴¹. Cette initiative a été mise en œuvre initialement d'octobre 2021 à février 2022.

145. Cette initiative régionale vise à **renforcer la gouvernance démocratique décentralisée dans la région MENA**, en favorisant les échanges et les liaisons entre les acteurs concernés de cette région et en leur apportant l'expertise du Congrès du Conseil de l'Europe et l'expérience de ses membres.

146. Deux activités principales sont mises en œuvre dans ce cadre. La première consiste à mettre en place et soutenir les travaux d'une communauté de pratique axée sur les thèmes prioritaires identifiés : la démocratie participative, les finances locales et le statut des élus territoriaux. À ces thèmes s'ajouteront deux dimensions transversales : la mise en œuvre des principes du gouvernement ouvert et la promotion du dialogue et de la consultation entre les autorités centrales et locales. Trois groupes de travail et trois webinaires ont été organisés dans ce cadre, dont le deuxième portait sur le renforcement des capacités et le soutien pour les femmes nouvellement élues au niveau territorial au Maroc. Cette activité combine les contributions théoriques et les échanges entre pairs et est organisée en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). La première partie de cette activité, consacrée aux mécanismes institutionnels de gouvernance territoriale, s'est tenue en ligne du 18 au 20 décembre 2021, tandis que sa seconde partie, sur l'amélioration des capacités de défense, de leadership, de communication et de mise en réseau des femmes élues, s'est tenue du 18 au 20 février en format hybride.

CONCLUSION

147. Par ses activités de coopération, le Congrès contribue à la promotion de la démocratie locale et régionale dans les pays bénéficiaires et encourage ainsi la mise en œuvre des principes de la Charte et des recommandations et résolutions adoptées par le Congrès. De plus, cette proximité avec le terrain apporte de

⁴⁰ Cette conférence a été coorganisée par le ministère tunisien de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, le ministère des Affaires locales et de l'Environnement et la Direction Générale de la Démocratie du Conseil de l'Europe, les 26-27 septembre 2017 à Tunis.

⁴¹ Bénéficiaires ciblés : Palestine*, Libye, Liban, Jordanie. *Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question.

nouvelles pistes de réflexion et vient nourrir les travaux et débats thématiques du Congrès.

148. Le volet opérationnel de l'action du Congrès est basé sur la réponse aux demandes. Il offre aux pouvoirs locaux et régionaux, à leurs associations et aux jeunes engagés au niveau local, une plateforme où ils peuvent exprimer leurs aspirations, besoins et préoccupations, et partager, entre eux et avec les membres du Congrès, leurs expériences et pratiques innovantes. Cette approche crée un réseau d'acteurs soucieux d'améliorer la qualité de la démocratie locale et régionale sur l'ensemble du continent, ainsi que dans les régions voisines du Conseil de l'Europe.

149. Les interventions du Congrès sur le terrain sont essentielles pour renforcer la démocratie locale. De nouveaux projets ont été lancés en 2022 en **Bosnie-Herzégovine, en République de Moldova, et en Ukraine**⁴². En outre, le Secrétariat du Congrès a élaboré des propositions de projets bilatéraux avec l'**Arménie**, le **Kosovo***, le **Maroc** et la **Tunisie**, ainsi qu'un **projet multilatéral** visant à renforcer la résilience des autorités locales et régionales face aux défis de la migration en République tchèque, en Pologne, en République de Moldova, en Roumanie et en République slovaque. Les projets sont axés sur des thèmes transversaux liés à la gouvernance et la démocratie locale, tels que la lutte contre la corruption, la promotion des droits de l'homme au niveau local ou encore l'égalité de genre.

150. Les activités de coopération du Congrès contribuent également à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, dans le cadre de la contribution plus large du Conseil de l'Europe aux Objectifs de développement durable (ODD). En particulier, le Congrès contribue à la mise en œuvre des ODD suivants⁴³ :



151. Afin de mettre en œuvre les ODD efficacement, le Congrès coopère avec ses partenaires institutionnels au sein du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec une large gamme d'acteurs internationaux et de réseaux de pouvoirs locaux et régionaux et de leurs associations, tels que le Réseau d'associations des pouvoirs locaux de l'Europe du Sud-Est (*Network of Associations of Local Authorities of South-East Europe*, NALAS), Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU), le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), la Conférence des Assemblées législatives régionales européenne (CALRE) et l'Association des régions frontalières européennes (ARFE), et avec des institutions de l'Union européenne (UE) comme le Comité européen des Régions.

152. En outre, les activités de coopération du Congrès contribuent à la Politique de voisinage de l'Union européenne, y compris le Partenariat oriental et le Partenariat du Sud de la Méditerranée, et en particulier aux « Priorités du Partenariat oriental post-2020 : reprise, résilience et réformes »⁴⁴. La contribution au pilier « gouvernance » de ce nouveau programme inclut un soutien pour renforcer les compétences des administrations publiques locales, la prévention de la corruption et la protection des droits de l'homme au niveau local.

⁴² Des informations supplémentaires sur les projets à venir sont disponibles dans l'annexe, section I-B et III-A.

⁴³ La contribution du Congrès aux ODD et à l'Agenda 2030, disponible sur : <https://www.coe.int/fr/web/congress/sdg>

⁴⁴ Le programme renouvelé en faveur de la reprise, de la résilience et des réformes a été adopté en juillet 2021 et s'appuie sur les résultats des 20 objectifs à atteindre pour 2020, disponible sur : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_21_3367

ANNEXE – RÉSUMÉ DES PROJETS⁴⁵*(Situation au 17 octobre 2022)***I. Projets bilatéraux mis en œuvre dans des pays membres du Conseil de l'Europe****A. Projets en cours****BOSNIE-HERZÉGOVINE**

Titre du projet	Innovation dans le domaine de la participation démocratique locale en Bosnie-Herzégovine
Dates	Janvier 2022 – juin 2024
Budget	780 000 €
Financement	Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Bosnie-Herzégovine (2022-2025) ⁴⁶
Objectifs	<p>Améliorer la qualité de la démocratie locale et créer des possibilités pour les citoyens de participer à des processus délibératifs innovants à Mostar et en Bosnie-Herzégovine.</p> <p>Promouvoir de nouvelles approches démocratiques, le gouvernement ouvert, l'éthique publique et la transparence et l'inclusion dans l'adoption des politiques locales dans le pays.</p>
Activités	<p>Des réunions de partenaires en ligne avec les deux associations de pouvoirs locaux et avec les autorités municipales de Mostar afin de débattre du projet et des activités conjointes.</p> <p>Conférence en ligne en vue de lancer le projet, avec la participation de maires et de présidents de conseils municipaux de toute la Bosnie-Herzégovine, de membres du Congrès et de représentants de l'Association des villes et communes de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de l'Association des villes et communes de Republika Srpska.</p> <p>Accord de subvention signé en mai 2022 avec la ville de Mostar pour soutenir la mise en œuvre des recommandations issues de la première Assemblée des citoyens, organisée en juillet 2021 dans le cadre de la précédente intervention du Congrès.</p> <p>Création de la Plateforme d'échange entre les municipalités et les villes de Bosnie-Herzégovine sur le gouvernement ouvert pour l'élaboration de politiques locales transparentes, inclusives et axées sur les citoyens, suite à un appel public à manifestation d'intérêt. Elle est composée de 23 autorités locales.</p> <p>Première réunion de la Plateforme le 23 mai 2022 avec la participation de deux membres du Congrès.</p> <p>Organisation de l'événement "Politiques locales ouvertes, inclusives et transparentes en Bosnie-Herzégovine" en juillet 2022 pour les membres de la Plateforme d'échange, avec la participation de deux membres du Congrès.</p> <p>Conférence européenne sur le renouveau démocratique : Innover avec la démocratie délibérative organisée dans la ville de Mostar en septembre 2022, avec</p>

⁴⁵ <https://www.coe.int/fr/web/congress/co-operation-activities>

⁴⁶ Les projets au titre de ce Plan d'action sont financés au moyen de sources multiples. Le financement proviendra principalement de contributions volontaires émanant de pays et d'organisations internationales donateurs. Le Plan d'action peut être consulté à l'adresse : <https://rm.coe.int/action-plan-bosnia-and-herzegovina-2022-2025-eng/1680a54231> [en anglais seulement].

la participation de fonctionnaires locaux et régionaux et d'élus et d'experts internationaux, ainsi que de deux membres du Congrès.

Protocole d'accord signé le 19 septembre 2022 entre le Congrès et les deux associations de municipalités et de villes de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, et de la République de Srpska pour favoriser la mise en œuvre des principes de gouvernement ouvert et d'éthique publique au niveau local dans le pays, et diffuser davantage les bonnes pratiques en matière d'élaboration de politiques inclusives et de cocréation entre les autorités locales et les citoyens.

Publications et outils Manuel sur le gouvernement ouvert et l'éthique publique en Bosnie-Herzégovine [[anglais](#)⁴⁷ | [bosnien](#)⁴⁸]
Brochure pour les enfants - Comment faire de votre ville un endroit meilleur [[anglais](#)⁴⁹ | [bosnien](#)⁵⁰]

GÉORGIE

Titre du projet Renforcer la démocratie participative et les droits de l'homme au niveau local en Géorgie

Dates Décembre 2020 – novembre 2023

Budget 1 800 000 € (dont 900 000 € pour le volet Congrès)

Financement [Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2020-2023](#)⁵¹ et Agence de développement autrichienne

Objectifs Renforcement de la protection des droits de l'homme et de la participation démocratique du public au niveau local en Géorgie en renforçant les cadres institutionnels et en soutenant les autorités locales et leur association nationale dans leurs efforts pour promouvoir l'égalité de genre et éliminer la discrimination ;

Renforcement des capacités des autorités locales et de l'association nationale des autorités locales (NALAG) à intégrer et à mettre en œuvre les normes et pratiques des droits de l'homme dans leurs politiques et stratégies, et à défendre les droits de l'homme en Géorgie en tant que partenaires à part entière ;

Mise en œuvre d'initiatives fondées sur les droits de l'homme pour promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité des chances pour tous, intégrer une perspective de genre dans l'action politique locale et éliminer la discrimination ;

Activités Rapport d'évaluation actualisé sur les droits de l'homme au niveau local, avec la participation active de la NALAG et de représentants des collectivités locales.

Atelier hybride pour le lancement du guide et l'examen des prochaines étapes concernant la prévention du sexisme au niveau local et la promotion de la participation politique des femmes avant les élections locales.

Signature de protocoles d'accords avec la NALAG et chacune des treize collectivités locales sélectionnées conjointement avec la NALAG dans les régions cibles afin de constituer un forum d'échange sur les défis communs liés à l'amélioration de l'inclusion sociale, la promotion de l'égalité des chances pour tous et l'intégration d'une perspective de genre dans l'action politique locale, en vue d'éliminer la discrimination.

Atelier à haut niveau sur le thème « Réduire les inégalités, promouvoir les droits de l'homme au niveau local en Géorgie » à l'occasion de la Journée des droits de l'homme.

⁴⁷ <https://rm.coe.int/handbook-bosnia-and-herzegovina-eng-word/1680a59b5b>

⁴⁸ <https://rm.coe.int/1680a59b5c>

⁴⁹ <https://rm.coe.int/booklet-how-to-make-your-town-a-better-place-/1680a61eec>

⁵⁰ <https://rm.coe.int/booklet-for-children-sdgs-and-sustainable-cities-bih/1680a7d217>

⁵¹ <https://rm.coe.int/ap-georgia-2020-2023-en/168098f179>

Consultations en vue de la mise en place d'une plateforme pour le dialogue inter-institutionnel sur les droits de l'homme en Géorgie.

Première réunion du Forum d'échange sur les droits de l'homme au niveau local, pour échanger sur l'élaboration de politiques basées sur les droits de l'homme au niveau local. Identification des capacités, défis et besoins des autorités locales pour une mise en œuvre efficace des droits de l'homme.

Deux ateliers intensifs sur l'intégration de l'égalité de genre pour une gouvernance locale efficace fondée sur les droits de l'homme en avril 2022, avec la participation du porte-parole du Congrès pour l'égalité de genre.

Engagement officiel de la municipalité de Marneuli à signer la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Signature d'une convention de subvention avec la NALAG en mai 2022 fournissant à l'association les outils et l'expertise nécessaires pour intégrer les normes relatives aux droits de l'homme dans les politiques et actions nationales et locales, pour renforcer ses capacités de plaider et pour établir des échanges entre pairs parmi les municipalités membres.

Toute première table ronde entre les membres de la NALAG et le bureau du Défenseur des Droits en juin 2022 pour discuter des recommandations adressées aux autorités locales dans le rapport du Défenseur des Droits sur la situation des droits de l'homme et des libertés en Géorgie en 2021.

École de printemps innovante de trois jours sur les données relatives aux droits de l'homme et l'élaboration de politiques fondées sur des preuves au niveau local en juin 2022, avec la participation du porte-parole du Congrès sur les droits de l'homme.

Deuxième réunion du Forum d'échange le 3 octobre 2022 pour partager les pratiques, les capacités et les visions actuelles de la mise en œuvre des droits de l'homme au niveau local, ainsi que les perspectives de changement durable, notamment le renforcement de leurs propres capacités, l'habilitation des groupes sous-représentés à participer et le plaider pour un meilleur accès aux données relatives aux droits de l'homme. Sur la base de leur réflexion sur les défis et pratiques communs, ils ont convenu d'une déclaration qui appelle la NALAG à renforcer ses efforts de plaider dans le cadre de la gouvernance multi-niveaux des droits de l'homme.

Réunion du conseil d'administration de la NALAG le 4 octobre 2022, qui a offert un espace de dialogue et de développement des capacités en matière de droits de l'homme et d'élaboration des politiques locales. Les participants ont convenu de renforcer la contribution de la NALAG à la gouvernance des droits de l'homme afin de consolider sa position en tant que principale partie prenante du dialogue à plusieurs niveaux en Géorgie.

Lancement de l'appel à initiatives locales sur l'intégration de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion dans la vie locale et l'action politique en Géorgie, ciblant les municipalités membres du Forum d'échange sur les droits de l'homme au niveau local.

- Publications et outils**
- Guide « Prévenir et combattre le sexisme au niveau local en Géorgie » [[anglais](#)⁵² | [géorgien](#)⁵³]
 - Manuel sur le gouvernement ouvert et l'éthique publique au niveau local pour la Géorgie [[anglais](#)⁵⁴ | [géorgien](#)⁵⁵]
 - Droits de l'homme au niveau local en Géorgie – Rapport d'évaluation [[anglais](#)⁵⁶ | [géorgien](#)⁵⁷]
 - Brochure pour les enfants - Comment faire de votre ville un endroit meilleur [[anglais](#)⁵⁸ | [géorgien](#)⁵⁹]

⁵² <https://rm.coe.int/guide-on-preventing-and-combating-sexism-at-the-local-level-in-georgia/1680a3e961>

⁵³ <https://rm.coe.int/-geo-2021-09-16-practical-guide-on-preventing-and-fighting-sexism-in-l/1680a4af28>

⁵⁴ <https://rm.coe.int/2021-12-06-handbook-open-government-and-public-ethics-georgia-eng/1680a53f06>

⁵⁵ <https://rm.coe.int/handbook-open-government-and-public-ethics-georgia-geo/1680a53ecf>

⁵⁶ <https://rm.coe.int/assessment-report-human-rights-at-local-level-in-georgia-eng/1680a524e0>

⁵⁷ <https://rm.coe.int/assessment-report-human-rights-at-local-level-in-georgia-geo/1680a524e1>

⁵⁸ <https://rm.coe.int/booklet-how-to-make-your-town-a-better-place-/1680a61eec>

⁵⁹ <https://rm.coe.int/childrens-booklet-on-sdg-geo-/1680a87451>

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Titre du projet	Renforcer la culture du dialogue et la gouvernance locale éthique et ouverte en République de Moldova
Dates	Mars 2022 – mars 2024
Budget	475 000 €
Financement	Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2021-2024 ⁶⁰
Objectifs	Le projet vise à renforcer le dialogue politique entre les autorités locales et centrales et à apporter un soutien pour l'amélioration de la gouvernance locale par le biais du gouvernement ouvert, de l'éthique publique, de l'intégrité, de la lutte contre la corruption et de l'égalité de genre au niveau local. Ce double objectif contribue à terme à améliorer la qualité de la démocratie locale et à garantir que les citoyens de la République de Moldova bénéficient de politiques et pratiques locales éthiques, équitables, inclusives et transparentes.
Activités principales	<p>Subvention accordée en juin 2022 au Congrès des autorités locales de Moldova (CALM) pour renforcer la capacité institutionnelle de l'organisation en matière de plaidoyer, de coordination, de communication et de suivi fondés sur des preuves.</p> <p>Réunions de consultation en juin 2022 à Chisinau avec les parties prenantes, notamment le CALM, des représentants de la Chancellerie d'État, des autorités locales, de l'Assemblée populaire de Gagaouzie et du ministère des Infrastructures et du Développement régional.</p> <p>Table ronde en octobre 2022 pour discuter du mécanisme de consultation en Moldova, des bonnes pratiques internationales et des moyens de renforcer la consultation. Les participants comprenaient des représentants des autorités centrales et locales, du Congrès et des experts nationaux et internationaux.</p>

UKRAINE

Titre du projet	Renforcement de la gouvernance démocratique locale en Ukraine ⁶¹
Dates	Octobre 2021 – décembre 2022
Budget	700 000 €
Financement	Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2022 ⁶²
Objectifs	<p>Soutien pour que la coordination politique et la consultation entre les autorités locales, leurs associations et les autorités nationales soient systématiques et effectives.</p> <p>Amélioration de la gouvernance locale en Ukraine grâce à l'intégration des principes de transparence, de responsabilité et de participation des citoyens sur un pied d'égalité</p>
Activités principales	Deuxième réunion de la Plateforme nationale-locale sur le gouvernement ouvert organisée conjointement par l'Association des villes ukrainiennes (AVU) et le Cabinet des Ministres, avec la participation de nouveaux partenaires (ministère ukrainien de la Transition numérique et ministère ukrainien de la Jeunesse et des

⁶⁰ Les projets au titre de ce Plan d'action sont financés au moyen de sources multiples. Le Plan d'action peut être consulté à l'adresse : <https://rm.coe.int/prems-043221-eng-1501-action-plan-moldova-couv-texte-a4-bat-web/1680a22649> [en anglais seulement].

⁶¹ Ce projet est fondé sur les besoins et les recommandations formulés par les parties prenantes et bénéficiaires concernés pendant la mise en œuvre des projets du Congrès menés en Ukraine depuis 2014.

⁶² Le Plan d'action pour l'Ukraine 2018-2022 est financé par 17 États membres : Canada, République tchèque, Estonie, Finlande, Hongrie, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, Suède, Suisse, Turquie. Le Plan d'action peut être consulté à l'adresse : <https://rm.coe.int/168078b606>

Sports) et lancement de l'élaboration d'une nouvelle Feuille de route sur le gouvernement ouvert en Ukraine.

Évaluation des politiques de jeunesse, des processus d'adoption des politiques et des pratiques participatives au niveau local, avec la participation de 275 communes. Analyse des pratiques et des initiatives prises par les collectivités locales pour associer les jeunes aux processus décisionnels locaux et identification des difficultés rencontrées.

Recommandations d'experts pour améliorer le projet de loi « sur la ville de Kyiv – capitale de l'Ukraine », concernant sa compatibilité avec la Charte européenne de l'autonomie locale, en particulier le principe de proportionnalité énoncé dans son article 8.3.

Contribution à l'Avis politique du Conseil de l'Europe sur la personnalité juridique au niveau local sous l'angle de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Protocole d'accord avec l'AVU afin de promouvoir la consultation et le dialogue institutionnels entre les autorités locales et nationales, ainsi que de prôner l'irréversibilité des réformes et la décentralisation des pouvoirs en Ukraine.

Lancement de la plateforme Cities4Cities en mars 2022 pour faire correspondre les besoins humanitaires des citoyens ukrainiens avec l'offre d'autres villes et régions européennes. 200 autorités sont inscrites.

Le Secrétariat du Congrès assure la liaison entre la ville de Sindelfingen et les homologues ukrainiens, grâce au soutien de l'AVU, et contribue régulièrement à l'amélioration de la plateforme et de ses fonctions.

Organisation, conjointement avec l'AVU, d'un atelier en ligne au cours duquel 200 représentants de collectivités locales et d'ONG de jeunesse ont partagé les nouvelles pratiques d'engagement des jeunes développées et introduites dans leurs municipalités pendant la guerre.

Visite du Président et du Secrétaire général du Congrès en Ukraine en juin 2022, à l'invitation de l'AVU. Participation au Forum "reVIVED Ukraine – reVIVED communities", auquel 200 représentants de collectivités locales ukrainiennes ont pris part.

Convention de subvention signée en juin 2022 avec l'AVU pour promouvoir davantage la coopération entre les autorités locales ukrainiennes et les réseaux de partenariat entre municipalités ukrainiennes et d'autres municipalités et associations européennes, notamment par le biais de la plateforme Cities4Cities.

Table ronde en ligne sur les mécanismes de collaboration des autorités locales et régionales en temps de guerre, réunissant plus de 350 représentants des autorités locales et régionales ukrainiennes et de leurs associations nationales.

Lancement, en étroite collaboration avec l'AVU et d'autres associations nationales, d'une enquête sur les besoins et les priorités des autorités locales en matière de fourniture de services adéquats, en particulier aux personnes déplacées et aux groupes sous-représentés, en temps de guerre et de reconstruction après la guerre. Cette enquête a débouché sur un projet de rapport.

Lancement, sur la base du rapport susmentionné, de la préparation d'un Manuel pour les autorités locales et leurs associations nationales sur la réponse aux situations de crise.

Organisation, conjointement avec le Cabinet des ministres et l'AVU, de la troisième plate-forme de dialogue sur le gouvernement ouvert en octobre 2022. Elle a récompensé trois autorités locales, avec une reconnaissance spéciale de leurs efforts et leurs succès dans la promotion et le maintien des principes de gouvernement ouvert pendant la guerre.

Publications et outils Brochure pour les enfants - Comment faire de votre ville un endroit meilleur [anglais⁶³ | ukrainien⁶⁴]

⁶³ <https://rm.coe.int/booklet-how-to-make-your-town-a-better-place-/1680a61eec>

⁶⁴ <https://rm.coe.int/20221006-how-to-make-your-town-better-ua-web/1680a865ee>

B. Projets clôturés**ALBANIE**

Titre du projet	Renforcer les structures des autorités locales et régionales et la coopération entre élus locaux en Albanie ⁶⁵
<i>Composante du Congrès</i>	<i>Création d'une plateforme de dialogue durable, pluraliste et unifiée pour les autorités locales en Albanie</i>
Dates	Octobre 2012 – juin 2017
Budget	1 630 473 € (dont 637 018 € pour la composante du Congrès)
Financement	Gouvernement fédéral de la Suisse dans le cadre du Programme de coopération pour l'Albanie 2012-2014 ⁶⁶ et du Programme de coopération pour l'Albanie 2015-2017 ⁶⁷
Objectifs	Renforcer les structures des autorités locales et régionales Renforcer la coopération entre élus locaux en Albanie, afin d'assurer une décentralisation efficace et une autonomie locale, conformément aux principes consacrés dans la Charte européenne de l'autonomie locale
Activités principales	Trois ateliers régionaux pour 150 représentants des gouvernements locaux, afin de contribuer au processus législatif en cours au regard de la réforme territoriale et administrative ; Cinq table-rondes entre experts et représentants de communes sur des thèmes liés à la réforme territoriale et administrative ; Production d'un rapport sur les fonctions des autorités locales et leurs finances, avec 49 recommandations ; Étude sur le renforcement du rôle politique des autorités locales et régionales et de leurs associations en Albanie, avec onze lignes directrices pour améliorer la coopération entre associations des pouvoirs locaux albanaises ; Trois ateliers « Maires, leaders du changement » ; Visite d'étude de huit représentants municipaux en Suisse afin d'observer les pratiques suisses de démocratie directe ; Projet pilote sur la démocratie directe dans les communes de Tirana et Mallakstra : quinze réunions avec 250 citoyens, écoliers, membres du personnel municipal et conseillers municipaux ; Visite d'étude de cinq représentants des autorités locales et régionales et d'un représentant de l'Agence lettone pour la mise en œuvre de la réforme territoriale afin d'observer le fonctionnement de la consultation dans le pays et le rôle de l'Association lettone des pouvoirs locaux et régionaux ; Conférence nationale pour les représentants des communes nouvellement constituées, organisée conjointement avec le gouvernement, le Conseil de l'Europe, SDC, USAID, PNUD et SIDA, sur les défis posés par la réforme territoriale et administrative et les besoins pour améliorer la démocratie locale en Albanie ; Contribution à la Stratégie nationale de décentralisation 2015-2020, amendements sur le droit d'être consulté dans la loi 8652/2000, et à la loi organique sur l'autonomie locale ; Création du Conseil consultatif de l'autonomie locale et du gouvernement central, basé sur le projet de décision du Conseil des ministres sur le Conseil consultatif, de l'exposé des motifs et du projet de règlement intérieur élaboré ;

⁶⁵ Ce programme était mis en œuvre conjointement avec le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, une Unité de la Direction générale Démocratie du Secrétariat général du Conseil de l'Europe.

⁶⁶ <https://rm.coe.int/16802ed0b9>

⁶⁷ https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805c4002

Assistance et échanges entre pairs pour le Conseil consultatif/Secrétariat technique ;

Quatre ateliers régionaux pour informer les maires albanais de la création du Conseil consultatif et expliquer son fonctionnement.

Publications et outils Étude sur le renforcement du rôle politique des pouvoirs locaux et régionaux et de leurs associations en Albanie [[anglais](#)]⁶⁸

ARMÉNIE

Titre du projet Renforcement de l'Association des communes d'Arménie et de la gouvernance locale transparente et participative en Arménie

Dates Juillet 2019 – juin 2022

Budget 900 000 €

Financement Gouvernement fédéral de la Suisse dans le cadre du [Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022](#)⁶⁹

Objectifs

Soutenir la mise en œuvre d'une véritable stratégie de décentralisation au moyen d'un dialogue régulier et efficace entre les autorités locales et nationales, ainsi que d'une amélioration de la transparence et de la participation citoyenne au niveau local ;

Renforcer les capacités des élus locaux pour prévenir la corruption et accroître l'ouverture du gouvernement local ;

Améliorer les capacités des élus locaux en matière de défense des intérêts, dans le cadre des travaux avec l'Association des communes d'Arménie (ACA).

Activités

Conférence sur l'intégrité politique et l'éthique dans la gouvernance locale en mars 2020 avec des représentants de 23 communes membres, du ministère de l'Administration territoriale et de l'Infrastructure, du ministère de la Justice, du ministère des Finances, de l'ACA et du secteur de la société civile.

Deux réunions de la *Communauté de pratique sur l'intégrité politique dans la gouvernance locale* se sont tenues depuis sa création en mars 2020, ainsi que six réunions de ses groupes de travail, dont quatre en 2021 (à savoir le Groupe de travail sur [1] la lutte contre la corruption et le gouvernement ouvert et [2] l'intégrité publique et la transparence de la passation de marchés). La Communauté de pratique sert de groupe de coordination pour l'adoption des politiques et de mesures nationales d'intégrité et de lutte contre la corruption au niveau local.

Création de quatre groupes de travail de la Communauté de pratique, à savoir 1] les politiques de lutte contre la corruption, 2] l'intégrité publique, 3] la transparence des marchés publics et 4] la transparence et le gouvernement ouvert, et soutien à leurs membres.

Renforcement des connaissances et compétences des membres de la Communauté de pratique au moyen d'une série de quatre ateliers thématiques sur [1] l'intégrité publique, [2] le gouvernement ouvert et la transparence, [3] la lutte contre la corruption et [4] transparence dans la passation de marchés publics.

Signature d'accords de subvention avec treize communes membres de la Communauté de pratique sélectionnées, pour la mise en œuvre d'initiatives locales sur le gouvernement ouvert et la lutte contre la corruption et octroi des conseils et de l'accompagnement d'experts pour leur mise en œuvre.

Approbation, par le ministère de l'Administration territoriale et de l'Infrastructure, d'un outil électronique d'auto-évaluation des risques à l'usage des collectivités locales et

⁶⁸ <https://rm.coe.int/168071af10>

⁶⁹ Les projets du plan d'action doivent être financés par de multiples sources, notamment les programmes conjoints avec l'UE, les contributions volontaires des pays donateurs et des organisations internationales, ainsi que le budget ordinaire du Conseil de l'Europe. Le Plan d'action pour l'Arménie peut être consulté à l'adresse : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=090000168090762c

mise en commun avec la Commission pour la prévention de la corruption (CPC) en vue de sa mise en œuvre.

Révision de la Charte de l'ACA afin d'intégrer le nouveau cadre institutionnel consécutif à la Réforme administrative territoriale en Arménie (TARA) et à la réduction du nombre des communes d'Arménie qui en a résulté (de 502 à 79 en décembre 2021).

Conseil juridique sur les amendements législatifs et pour l'élaboration de documents de position et d'avis correspondants, notamment sur la loi sur l'autonomie locale concernant l'extension des pouvoirs du chef de commune et du conseil municipal dans les situations d'urgence et sur la loi martiale concernant l'impossibilité de tenir des élections.

Analyse juridique de la situation de l'autonomie locale, en particulier le nouveau système électoral et étude sur la décentralisation des pouvoirs des organes de l'État et la péréquation financière.

Soutien à l'ACA pour la diffusion de son premier « Rapport annuel sur l'état de la décentralisation » et pour le dialogue avec les autorités nationales.

Élaboration de projets de stratégies sur le cadre de la consultation et la décentralisation et partage avec le ministère de l'Administration territoriale et des Infrastructures pour une réflexion et une discussion plus approfondies, ainsi que pour le dialogue entre les autorités locales et nationales.

Conclusion d'un accord de subvention avec l'ACA pour l'amélioration de ses capacités institutionnelles.

Évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique 2015-2020 de l'ACA et lancement du processus pour le développement d'une nouvelle Stratégie.

Soutien direct aux élus locaux et aux fonctionnaires de six collectivités nouvellement constituées afin qu'ils puissent mieux gérer les affaires de l'État et faire face à l'augmentation du niveau de délégation des pouvoirs.

Formation sur le tas pour renforcer les capacités institutionnelles et les performances organisationnelles de six collectivités locales pilotes, en se concentrant sur la mise en œuvre de la politique de lutte contre la corruption et sur l'élaboration et la tenue de registres des actes administratifs, des règlements et des procédures.

Élaboration, par le CPC, d'un modèle de code de conduite pour les agents publics en Arménie, basé sur les principes du code de conduite européen pour toutes les personnes impliquées dans la gouvernance locale et régionale, adopté par le Congrès.

Analyse juridico-financière complète d'un certain nombre d'actes juridiques pertinents pour le fonctionnement des collectivités locales arméniennes, réalisée par les experts du Congrès. Des propositions législatives ont été élaborées pour remédier aux lacunes identifiées.

Élaboration, par les experts du Congrès, de lignes directrices sur les outils (matériels et logiciels), les ressources financières et le développement des capacités du personnel municipal nécessaires pour faire face aux risques de corruption.

Développement d'une formation en ligne sur "la sensibilisation à la fraude et la prévention" et "l'éthique" en réponse à la demande du MATI et aux besoins exprimés par les autorités locales.

Organisation de la conférence internationale sur "La décentralisation en Arménie : un nouvel agenda dans l'environnement post-TARA" le 28 juin 2022 conjointement avec le MATI pour faire le point sur les défis actuels auxquels sont confrontés le gouvernement et les autorités locales d'Arménie.

La communauté de pratique sur l'intégrité publique et l'éthique dans la gouvernance locale en Arménie continue de servir de plateforme d'échange et de coordination des travaux entre 23 municipalités arméniennes et les principales parties prenantes du gouvernement.

La ville d'Erevan et la municipalité d'Armavir sont devenues deux autorités locales supplémentaires ayant été approuvées comme partenaires du programme local du Partenariat pour un gouvernement ouvert (OGP) en mai 2022.

Soutien à l'ACA dans la révision de sa Charte suite à la diminution du nombre de communautés de 502 à 79 en décembre 2021 (TARA).

Soutien à l'élaboration du nouveau plan stratégique de l'ACA pour les cinq prochaines années, adopté en juin 2022.

Publications et outils Manuel sur le gouvernement ouvert et l'éthique publique en Arménie [[anglais](#)⁷⁰ | [arménien](#)⁷¹]

ARMÉNIE

Titre du projet	Soutien institutionnel à l'Association des communes d'Arménie (ACA)
Dates	Novembre 2014 – juin 2019
Budget	1 025 000 €
Financement	Gouvernement fédéral de la Suisse dans le cadre du Plan d'Action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2015-2018 ⁷²
Objectifs	<p>Mise en place de la participation régulière des autorités locales à la formulation des politiques nationales dans un cadre institutionnel durable et formalisation d'un mécanisme de consultation entre l'ACA et le Gouvernement arménien ;</p> <p>Soutien à l'ACA dans son processus de pérennisation financière ;</p> <p>Renforcement des capacités de l'ACA pour améliorer son image en tant qu'institution politique reconnue et communiquer efficacement.</p>
Activités principales	<p>Renforcement des procédures décisionnelles de l'ACA pour les rendre plus transparentes et démocratiques : révision de la Charte de l'Association en 2016 et définition des fonctions des organes directeurs, nouvelles élections en 2017 pour la présidence, Conseil Républicain (108 membres), Bureau (36 membres) et comité de supervision, avec un quota de représentation femmes-hommes ;</p> <p>Réunions régulières des organes directeurs et de consultations avec les membres (séminaires régionaux et groupes de travail spécialisés) ;</p> <p>Six commissions thématiques créées en 2017 autour des thèmes suivants : les questions financières, économiques et budgétaires ; les affaires juridiques ; l'éducation, la culture, le sport et la jeunesse ; le développement durable ; les questions de genre, sociales et de santé ; le développement des communes rurales, montagneuses et frontalières et de la coopération intercommunale ;</p> <p>1^{ère} assemblée générale depuis une dizaine d'années, organisée en février 2017, avec une forte participation (400 maires) ;</p> <p>Huit réunions du Conseil républicain et trois réunions du Bureau en 2017 et 2018 ;</p> <p>Une réunion du Comité de surveillance de l'ACA en 2017 ; neuf réunions des comités permanents en 2018 ;</p> <p>Adoption de huit documents d'orientation/recommandations, neuf notes d'orientation, trois appels adressés au Gouvernement et un appel adressé au nouveau Premier Ministre ;</p> <p>Renforcement des capacités de plaidoirie de l'association, avec la participation d'experts et la mise en place de formations ;</p> <p>Premier Forum sur la démocratie locale en Arménie organisé en coopération avec le gouvernement à l'occasion de la Journée de l'autonomie locale (10 novembre 2017), sur les thèmes : transfert de compétences au niveau local et décentralisation financière ;</p> <p>Réunion consultative entre le Conseil républicain de l'ACA et le Gouvernement arménien dirigée par le Président arménien (8-9 décembre 2017) : un échange entre les maires et le Gouvernement sur les attentes mutuelles par rapport au programme de réforme du gouvernement local ;</p>

⁷⁰ <http://rm.coe.int/handbook-arm-eng/168078a58c>

⁷¹ <https://rm.coe.int/handbook-armenia-hye/168078bbe6>

⁷² <https://rm.coe.int/1680727fc4>

Deuxième subvention à l'ACA mise en œuvre à partir de mars 2018 avec quatre membres du personnel employés dans le cadre du développement des capacités institutionnelles de l'ACA;

Visite d'étude à l'Association nationale serbe des pouvoirs locaux et échanges avec deux communes organisés en juillet 2018 pour les responsables des comités thématiques de l'ACA et les responsables et le personnel de l'ACA ;

Évaluation à mi-parcours finalisée en juillet 2018 ;

Encadrement professionnel pour le Secrétariat de l'ACA assuré par l'engagement d'experts de juillet à décembre 2018 sur la communication (13 sessions d'encadrement), la plaidoirie (deux sessions d'encadrement), la collecte de fonds (neuf sessions d'encadrement) ;

Modernisation des outils de communication de l'association (identité visuelle, site internet, etc.) ;

Atelier sur la bonne gouvernance et la participation citoyenne organisé conjointement avec l'ACA et le ministère de l'Administration territoriale et du Développement en septembre 2018 pour discuter des mécanismes efficaces au niveau local ;

Atelier sur les mécanismes de consultation entre les autorités locales et nationales organisé en septembre 2018 pour créer un cadre pour l'institutionnalisation d'un mécanisme de consultation fonctionnel en Arménie ;

Forum des communes rurales organisé le 5 octobre 2018 conjointement avec le ministère de l'Administration territoriale et du Développement de l'Arménie ;

Atelier pour les journalistes couvrant les questions d'autonomie locale les 27 et 28 octobre 2018 ;

Six ateliers à l'intention des coordonnateurs des relations publiques des communes membres de l'ACA organisés entre octobre et novembre 2018 ;

Restructuration des procédures financières internes ; Stratégie de viabilité financière élaborée ; élaboration d'un règlement intérieur en cours d'adoption ;

Audit des Ressources humaines (RH) du Secrétariat de l'ACA effectué entre octobre et décembre 2018 ;

Deuxième Forum sur la démocratie locale organisé le 12 novembre 2018 sur le thème « Décentralisation et développement économique local » ;

Forum des fonctionnaires municipaux et Forum des conseillers municipaux organisés respectivement les 13 et 15 décembre 2018 ;

ARMÉNIE

Titre du projet Consolidation de la démocratie locale en Arménie⁷³

Composante du Congrès Renforcer le leadership des élus locaux

Dates Octobre 2013 – décembre 2016⁷⁴

Budget 1 579 301 € (dont 608 236 € pour la composante du Congrès)

Financement Gouvernement du Danemark dans le cadre du [Plan d'Action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2012-2014](#)⁷⁵ et du [Plan d'Action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2015-2018](#)⁷⁶

Objectifs

- Création d'un cadre juridique conforme aux principes et aux normes européennes de la démocratie locale ;
- Sensibilisation à ces principes et normes ;
- Renforcement de la gouvernance éthique et de la prévention de la corruption ;

⁷³ Ce programme était mis en œuvre conjointement avec le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, une Unité de la Direction générale Démocratie du Secrétariat général du Conseil de l'Europe.

⁷⁴ Un suivi de ce projet a été soumis pour financement en janvier 2017 et est toujours en attente.

⁷⁵ <https://rm.coe.int/16802ed0ba>

⁷⁶ <https://rm.coe.int/plan-d-action-armenie-2015-2018-fr/1680730d97>

Renforcement des compétences et capacités de leadership et de gouvernance des autorités locales ;

Renforcement de l'engagement des jeunes et création de mécanismes permettant la participation des citoyens à la prise de décision au niveau local.

Activités principales

Consultation des maires et des conseillers sur la mise en œuvre de la Recommandation 351 (2014) sur la situation de la démocratie locale en Arménie donnant lieu à un « Appel au gouvernement arménien », rendu public en janvier 2015, par les trois associations traitant des questions d'autonomie locale ;

Deux séries de séminaires régionaux sur le thème de la participation des citoyens à la prise de décision au niveau local en Arménie, auxquels ont participé plus de 170 maires et conseillers arméniens ;

Programme de leadership pour un groupe de maires arméniens sous la forme de six ateliers thématiques et interactifs visant à les soutenir dans leur rôle de leaders du changement ;

Programme de soutien pour l'organisation d'initiatives de participation citoyenne dans quatre communes arméniennes afin de permettre aux maires ayant participé au programme de leadership de mettre en œuvre les compétences acquises en pratique - ces initiatives ont été suivies par des examens des pairs ;

Trois ateliers régionaux à destination des conseillers municipaux nouvellement élus et des conseillers de communes fusionnées ;

Deux séminaires sur les principes européens de la démocratie locale pour jeunes dirigeants locaux ;

Cérémonie de clôture du projet pour donner aux participants arméniens (maires, conseillers et jeunes leaders locaux) la possibilité de présenter et de partager leur expérience avec leurs pairs, des experts locaux et internationaux, des représentants du gouvernement arménien, des associations des pouvoirs locaux ainsi que des membres du Congrès.

Publications et outils Boîte à outils sur l'amélioration de la participation citoyenne en Arménie [[anglais](#)⁷⁷ | [arménien](#)⁷⁸].

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Titre du projet	Construire la participation démocratique dans la ville de Mostar
Dates	Février 2020 – décembre 2021
Budget	500 000 €
Financement	Norvège dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Bosnie-Herzégovine 2018-2021 ⁷⁹
Objectives	Créer des possibilités pour les citoyens de participer à un processus délibératif et accroître leur contribution aux processus décisionnels locaux. Ce processus favorisera lui-même le dialogue au niveau local et contribuera à la revitalisation des processus démocratiques dans la ville de Mostar.
Activités principales	Première réunion concernant le projet avec le maire et le conseil municipal nouvellement élus (39 participants) Conception d'une méthodologie spécifique pour la mise en place d'un processus délibératif dans la ville de Mostar, incluant le site web consacré à ce processus www.mostargradimo.ba/en Deux ateliers afin d'identifier des thèmes potentiels pour la délibération avec la

⁷⁷ <https://rm.coe.int/16806cf43c>

⁷⁸ <https://rm.coe.int/16806cf43c>

⁷⁹ Les projets au titre du Plan d'action sont financés au moyen de sources multiples. Le Plan d'action peut être consulté à l'adresse : <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016808b31f2>

société civile, le monde universitaire et les autorités de la ville de Mostar

Signature de l'Accord de coopération avec la ville de Mostar, 9 juillet 2021

Organisation de la première Assemblée des citoyens de la ville de Mostar en juillet 2021, composée de 48 citoyens de Mostar sélectionnés de manière aléatoire, qui a proposé 32 recommandations à l'intention des autorités locales sur le thème de la propreté et de l'entretien des espaces publics

Deux séries d'activités de renforcement des capacités pour les conseillers municipaux et les personnels de la ville de Mostar dans les domaines de la transparence, de la responsabilité, du gouvernement ouvert, de l'éthique publique, de la participation citoyenne et des rôles et responsabilités des conseillers locaux (37 participants). Six membres du Congrès ont partagé leur expérience et participé à un échange entre pairs dans le cadre de ces activités

Deux réunions de l'Équipe de surveillance de l'Assemblée des citoyens

Visite d'une délégation du Congrès à Mostar, en novembre 2021 (deux membres du Congrès)

Mise à disposition d'équipements audiovisuels en vue d'améliorer la transparence des travaux du conseil municipal

Atelier régional sur l'amélioration de la qualité des services municipaux (38 participants)

Élaboration du Manuel pour le gouvernement local ouvert et l'éthique publique en Bosnie-Herzégovine

Médias et activités de sensibilisation :

Interviews et articles concernant le processus délibératif sur la plateforme locale www.pogled.ba juillet – octobre 2021

Émission de télévision « Context » sur le thème de la démocratie délibérative, diffusée sur la chaîne de télévision régionale « Al Jazeera Balkans ».

Publications et outils Règlement de l'Assemblée des citoyens de Mostar [[anglais](#)⁸⁰ | [bosniaque](#)⁸¹]

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Titre du projet	Renforcer la culture de dialogue et de consultation des collectivités locales en République de Moldova
Dates	Juin 2019 – juin 2021
Budget	175 000 €
Financement	Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova (2017-2020) ⁸²
Objectifs	Renforcement du dialogue et de la consultation entre les autorités locales et centrales et consolidation de la position institutionnelle et des capacités organisationnelles du Congrès des autorités locales de Moldova (CALM) dans des domaines tels que le dialogue politique, la défense des intérêts, la bonne gouvernance et la prestation de services de qualité à ses membres.
Activités principales	Adoption par le CALM, le 10 juin 2021, du Plan stratégique 2021-2027 élaboré avec le concours du Congrès Évaluation comparative de la position institutionnelle du CALM réalisée avec le concours du Congrès et finalisée en décembre 2020. Les résultats et recommandations ont servi de base à la planification stratégique. Soutien au CALM pour l'examen du concept de réforme de la gouvernance locale,

⁸⁰ <https://mostargradimo.ba/wp-content/uploads/2021/07/28072021Rulebook-ENG-web-2774-2955-3924.1.pdf>

⁸¹ <https://mostargradimo.ba/wp-content/uploads/2021/07/Rulebook-BHS-web-2771-1668-5060.1.pdf>

⁸² Le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2017-2020 a été financé par sept États membres : Bulgarie, Liechtenstein, Lituanie, Norvège, Roumanie, Suède et Suisse. Le Plan d'action peut être consulté à l'adresse : <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016806cd3a6>

par la mise à disposition d'une expertise sur les meilleures pratiques et les normes européennes en matière d'autonomie locale

Mise à disposition d'une expertise pour la plateforme de dialogue conçue par le CALM en tant que proposition visant à améliorer le dialogue et la concertation avec les autorités centrales

Ateliers interactifs en ligne et échange entre pairs sur la promotion des intérêts et la manière de peser sur les politiques et d'œuvrer à la réalisation des ODD au niveau local, à l'intention du Bureau exécutif, du Conseil d'administration et du Secrétariat du CALM et des homologues d'autres pays européens, avec la participation de Gunn Marit Helgesen (Norvège, PPE/CCE), rapporteure du Congrès sur la République de Moldova

Projet de Plan d'action sur la promotion des finances locales en vue d'une contribution effective aux discussions sur le projet de politique budgétaire pour 2021, en particulier le plafonnement des impôts locaux, élaboré par un groupe de travail composé de maires avec le concours du Congrès

Publications et outils Infographie expliquant les processus du CALM dans les domaines de la promotion des intérêts et des marchés publics

UKRAINE

Titre du projet Promouvoir la démocratie locale en Ukraine⁸³

Dates Juillet 2015 – décembre 2017 + janvier – février 2018

Budget 1 498 433 € (2015-2017) + 107 007 € (2018)

Financement [Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2015-2017](#)⁸⁴

Objectifs

Soutien aux élus locaux pour le renforcement de leurs capacités institutionnelles et de leadership, incitation à être plus réactifs, à rendre des comptes dans l'exercice de leurs fonctions et à intégrer toujours plus les citoyens dans leur(s) politique(s) ;

Soutien à la mise en œuvre de la réforme de l'autonomie locale en renforçant les capacités des élus locaux à prévoir une meilleure coordination, planification et gestion ;

Promotion d'une citoyenneté démocratique active et soutien à la mise en œuvre de processus participatifs démocratiques locaux, y compris l'observation des élections locales.

Activités principales

Six ateliers « Maires, moteurs du changement » auxquels ont participé plus de 130 maires ukrainiens ;

Six ateliers « Conseillers municipaux : acteurs de la démocratie locale », avec plus de 200 participants au total ;

Atelier organisé spécifiquement pour le conseil municipal de la ville de Kyiv (50 participants) ;

Trois tables-rondes organisées en partenariat avec la délégation de l'Ukraine auprès du Congrès et l'Association des villes ukrainiennes ;

Table-ronde sur la bonne gouvernance dans les zones métropolitaines ;

Sept séminaires pour environ 200 jeunes leaders locaux ;

Trois visites d'étude organisées pour 50 jeunes leaders locaux à l'occasion du Forum mondial de la Démocratie ;

Premier Forum de la démocratie locale en Ukraine, avec la participation d'environ 100 maires, conseillers municipaux et jeunes leaders locaux ;

⁸³ Ce projet fait suite à des activités mises en œuvre dans le cadre de « l'ensemble de mesures immédiates pour l'Ukraine » en 2014 (275 969 €), et dans le cadre du projet « Renforcer la capacité des pouvoirs locaux en Ukraine », en 2015, financé par le Danemark (184 462 €).

⁸⁴ <https://rm.coe.int/16802ed0c1>

Cinq communes sélectionnées pour la mise en œuvre d'initiatives locales pour une gouvernance plus transparente et plus participative (impliquant un soutien financier, des apports d'experts spécialisés, un échange entre pairs, et une visite d'étude des maires lors de la 33^e session du Congrès) ;

Document de réflexion sur l'égalité des genres dans la vie politique locale en Ukraine ;

Rencontre et débat avec des représentants du Parlement ukrainien au sujet de la loi sur le statut des conseillers municipaux ;

Séminaire d'échange de bonnes pratiques suite à la mise en œuvre d'initiatives soutenues par le Congrès, à Kyiv, en Ukraine (environ 75 participants).

Évaluation externe des résultats du projet « Promouvoir la démocratie locale en Ukraine » ;

Atelier sur les défis et opportunités liés à l'égalité des genres au niveau local en Ukraine, organisé conjointement avec l'Association des villes ukrainiennes.

Publications et outils	Gouvernance métropolitaine en Europe et en Ukraine : Légitimité, propriété et efficacité [anglais ⁸⁵ ukrainien ⁸⁶] ; « Étude sur la loi ukrainienne relative au statut des conseillers municipaux » [anglais ⁸⁷ ukrainien ⁸⁸] ; Étude sur les « Pouvoirs et responsabilités des conseillers municipaux dans le cadre de la décentralisation en Ukraine » [anglais ⁸⁹] ; Document de réflexion « L'égalité des genres dans la vie politique locale et la perspective de genre dans les politiques locales en Ukraine » [anglais ⁹⁰ ukrainien ⁹¹].
-------------------------------	--

UKRAINE

Titre du projet	Renforcer la démocratie et bâtir la confiance au niveau local en Ukraine ⁹²
Dates	Juillet 2018 – septembre 2021 ⁹³
Budget	1 600 000 €
Financement	Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2022 ⁹⁴
Objectifs	Mise en œuvre de véritables réformes de décentralisation et d'autonomie locale au moyen de mécanismes de consultation régulière et effective entre les collectivités locales, leurs associations et les autorités nationales ; Mise en œuvre par les élus locaux de politiques et pratiques éthiques, innovantes et inclusives dans leurs communes
Activités principales	Trois réunions (depuis 2019) de la Communauté de pratique sur la démocratie locale en Ukraine, en vue de renforcer les capacités et la position institutionnelle des collectivités locales et régionales ukrainiennes et de leurs associations nationales, dont la dernière (octobre 2020) portait sur les élections locales en Ukraine dans le contexte spécifique de la pandémie de covid-19.

⁸⁵ <https://rm.coe.int/metropolitan-governance-in-eur-and-ukr-eng/168078549e>

⁸⁶ <https://rm.coe.int/metropolitan-governance-ukr-ukr-web/1680785e45>

⁸⁷ <https://rm.coe.int/2018-01-24-study-law-on-local-councillors-eng/1680783ffd>

⁸⁸ <https://rm.coe.int/2018-01-25-study-law-on-local-councillors-ukr/1680784064>

⁸⁹ <https://rm.coe.int/study-on-powers-and-duties-of-local-councillors-in-the-framework-of-de/168078fafa>

⁹⁰ <https://rm.coe.int/gender-equality-in-local-political-life-and-the-gender-perspective-in-/16807bebde>

⁹¹ <https://rm.coe.int/16808a2a51>

⁹² Ce projet est fondé sur les besoins et les recommandations formulés par les parties prenantes et bénéficiaires concernés pendant la mise en œuvre du projet « Promouvoir la démocratie locale en Ukraine » (2015-2017) et s'appuie sur les activités de coopération du Congrès menées en Ukraine depuis 2014.

⁹³ Un suivi de ce projet dans le cadre du Plan d'action pour l'Ukraine 2018-2021 (approuvé par le Comité des Ministres le 21 février 2018) a été soumis pour financement en novembre 2017.

⁹⁴ Les projets au titre du Plan d'action sont financés au moyen de sources multiples. Le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2022 peut être consulté à l'adresse : <https://rm.coe.int/168078b607>

Plan stratégique de l'AVU finalisé début 2020, approuvé par le Comité au cours de l'été 2020 et en attente de son approbation par l'Assemblée générale en décembre 2020.

Accord de subvention signé en janvier 2020, afin de soutenir les capacités d'analyse de l'AVU, renforcer ses activités de promotion et de communication et intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses activités.

Expertise mise à la disposition de l'AVU pour améliorer le cadre législatif de la décentralisation et de l'autonomie locale, à savoir les projets de loi de l'Ukraine « Sur la capitale de l'Ukraine – Kyiv, ville héroïque » et « Sur les amendements à la Constitution de l'Ukraine ».

Accords conjoints avec 13 collectivités locales ukrainiennes, signés en décembre 2019, pour la mise en œuvre d'initiatives locales sur : 1] la prise de décision éthique, transparente et participative ; 2] la participation des groupes sous-représentés ; et 3] l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de participer à la vie politique locale.

Deux séries de webinaires visant à soutenir la mise en œuvre des initiatives et à relever les défis liés à la pandémie de covid-19, ainsi qu'à permettre un échange entre pairs, en mai et octobre 2020.

Une formation sur les droits de l'homme et la démocratie locale avec 20 jeunes des régions de Donetsk et Louhansk en Ukraine orientale en janvier 2020 à Dnipro. Les participants, des étudiants d'écoles professionnelles, ont pris connaissance des bonnes pratiques en matière de participation des jeunes au niveau local, ont élaboré de courts plans d'action pour s'impliquer dans la prise de décision au sein de leurs communes et ont échangé avec des représentants des autorités locales en Ukraine.

Participation d'un représentant du Congrès à la troisième édition du Congrès des femmes ukrainiennes (10-11 décembre 2019), une plateforme publique permanente qui définit les priorités politiques concernant le genre pour le Parlement, le Gouvernement, la société civile et les médias ukrainiens.

Guide pour les femmes et les hommes dans la politique locale sur « La prévention et la lutte contre le sexisme au niveau local en Ukraine », visant à doter les responsables politiques locaux de mesures concrètes pour identifier et combattre les comportements sexistes au niveau local et garantir que les femmes jouent un rôle actif et significatif dans le processus décisionnel.

Formation en ligne « Intégration de la dimension de genre au niveau local » élaborée en coopération avec le NALAS et expérimentée par plusieurs collectivités locales ukrainiennes qui ont contribué à adapter la formation aux besoins locaux.

Mise à jour de la formation en ligne « Intégration de la dimension de genre au niveau local » au moyen d'un module sur la lutte contre le sexisme au niveau local.

Plus de 80 communes ukrainiennes, conjointement avec l'AVU, se sont engagées à intégrer l'égalité de genre dans les politiques locales et le fonctionnement des administrations locales en souscrivant aux principes de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

Deux webinaires sur le gouvernement ouvert visant à soutenir les communes ukrainiennes pour leur candidature au programme local OGP (un partenariat mondial rassemblant des autorités locales et des organisations de la société civile sélectionnées), ce qui a permis de sélectionner trois candidats sur onze.

Trois communes ukrainiennes (Khmelnyskyï, Ternopil et Vinnytsia), nouvellement incluses au sein du programme local OGP, contribuent activement à la transformation des autorités locales en renforçant la transparence, la participation citoyenne, la responsabilité et l'éthique publique, ainsi que l'optimisation de l'application des outils de gouvernance électronique.

Plateforme de consultation nationale-locale sur le gouvernement ouvert en Ukraine, mise en place par le Secrétariat du Cabinet des Ministres de l'Ukraine et l'AVU en réponse à l'appel de celle-ci pour que les collectivités locales et régionales soient associées effectivement à la conception et la mise en œuvre du Plan d'action national OGP.

Publications et outils Étude sur « Le droit de vote des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays au niveau local en Ukraine » [[anglais](#)⁹⁵] | [[ukrainien](#)⁹⁶].
Guide sur la prévention et la lutte contre le sexisme au niveau local en Ukraine [[anglais](#)⁹⁷] | [[ukrainien](#)⁹⁸]

UKRAINE

Titre du projet Renforcer la capacité des autorités locales en Ukraine⁹⁹

Composante du Congrès Dialogue post-suivi du Congrès et formation de jeunes leaders politiques

Dates Avril 2014 – mai 2015

Budget 600 000 € (dont 120 000 € pour la composante du Congrès)

Financement Gouvernement du Danemark

Objectifs Améliorer la qualité de l'autonomie locale ;
Élaborer un cadre juridique national conforme aux principes de la Charte européenne de l'autonomie locale et des standards de démocratie locale

Activités principales Trois séminaires régionaux à Tchernihiv, Odessa et Dnipro, réunissant environ 75 jeunes leaders locaux pour échanger sur les normes européennes et les principes de la démocratie locale ;
Deux tables rondes thématiques, à Kyiv, sur la révision constitutionnelle et le transfert de compétences ainsi que sur la réforme constitutionnelle et l'indépendance financière des autorités locales, organisées avec le ministère compétent autour des principales recommandations du Congrès.

UKRAINE

Titre du projet Ensemble de mesures immédiates pour l'Ukraine

Composante du Congrès Démocratie locale

Dates Avril 2014 – décembre 2014

Budget 2 500 000 € (dont 295 288 € pour la composante du Congrès)

Financement Contributions des donateurs de l'Ensemble de mesures immédiates pour l'Ukraine

Objectifs Mise en œuvre de réformes démocratiques conformément aux principes et normes de la démocratie locale et régionale ;
Amélioration de la gouvernance politique locale.

Activités principales Observation des élections municipales anticipées du 25 mai 2014 ;
Visite de haut niveau à Kyiv et Odessa ;
Une table ronde thématique dans le cadre du dialogue post-suivi du Congrès avec les autorités nationales ukrainiennes ;
Un séminaire régional réunissant près de 25 jeunes leaders locaux sur les normes européennes de la démocratie locale et régionale ;

⁹⁵ <https://rm.coe.int/voting-rights-of-idps-at-local-level-in-ukraine-strengthening-democrac/1680933f7e>

⁹⁶ <https://rm.coe.int/ukr-voting-rights-of-idps-at-local-level-in-ukraine-strengthening-demo/1680933f7f>

⁹⁷ <http://rm.coe.int/preventing-and-combatting-sexism-at-the-local-level-in-ukraine-eng-web/16809ee57f>

⁹⁸ <https://rm.coe.int/preventing-and-combatting-sexism-at-the-local-level-in-ukraine-ukr-web/16809ee580>

⁹⁹ Ce programme a été mis en œuvre conjointement avec le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, une Unité de la Direction générale Démocratie du Secrétariat général du Conseil de l'Europe.

Une visite d'étude pour 20 jeunes leaders locaux à Strasbourg, en parallèle de l'édition 2014 du Forum mondial pour la démocratie ;

Un atelier « Maires, leaders du changement », pour 30 maires nouvellement élus en mai 2014.

KOSOVO*

Titre du projet	Promouvoir la démocratie locale au Kosovo*
Dates	Juillet 2020 – décembre 2021
Budget	400 000 €
Financement	Contributions des donateurs – Aperçu des activités de coopération au Kosovo* (2019) ¹⁰⁰
Objectifs	<p>Amélioration de l'autonomie locale et de la qualité de la démocratie locale en encourageant le dialogue multiniveau ;</p> <p>Renforcement des capacités des collectivités locales concernant les principes de l'intégrité politique, de l'éthique publique et du gouvernement ouvert.</p>
Activités	<p>Étude sur la conformité du cadre de l'autonomie locale au Kosovo* avec les normes européennes en matière de démocratie locale, notamment les principes contenus dans la Charte européenne de l'autonomie locale, incluant des réunions de concertation avec les autorités locales et l'Association des communes du Kosovo (AKM), ainsi qu'avec des représentants du ministère des Finances, du ministère des Collectivités locales, du Parlement, du Médiateur et d'autres instances.</p> <p>Un Plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'étude menée en concertation avec les autorités locales et centrales, identifiant clairement les défis, les activités concrètes, le calendrier et les responsables, et proposant plus de 30 activités concrètes aux autorités locales et centrales pouvant servir de base pour de futures réformes.</p> <p>Deux ateliers sur la Charte européenne de l'autonomie locale à l'intention des responsables municipaux de l'intégration européenne et des questions juridiques.</p> <p>Trois formations à l'intention des président(e)s d'assemblées municipales, des responsables de l'intégration européenne et des responsables des marchés publics respectivement sur les principes de l'intégrité politique, de l'éthique publique et du gouvernement ouvert et sur l'égalité de genre dans la gouvernance locale.</p> <p>Un module de formation sur l'éthique publique et l'intégrité et un module sur le gouvernement ouvert au niveau local, accompagnés de guides du formateur, ont été conçus pour les formations d'intégration et le renforcement des capacités des élus locaux, en vue de leur mise en œuvre par le Centre de formation de l'AKM afin de garantir un partage durable des connaissances.</p> <p>Allocution de Jelena Drenjanin, Présidente de la commission de la gouvernance du Congrès, sur les recommandations du Congrès relatives à la lutte contre le sexisme, lors du festival FemArt, l'un des plus grands événements de défense des droits des femmes à l'échelle régionale, visant à donner plus de pouvoir aux femmes et aux filles et à promouvoir leur participation à tous les domaines de la vie sur un pied d'égalité.</p>

¹⁰⁰ <https://rm.coe.int/16806cd1f7>

Publications et outils Manuel sur le gouvernement ouvert au niveau local et l'éthique publique au Kosovo* [[anglais](#)¹⁰¹ | [albanais](#)¹⁰² | [serbe](#)¹⁰³]
 Guide sur la prévention et la lutte contre le sexisme dans la politique locale au Kosovo* [[anglais](#)¹⁰⁴ | [albanais](#)¹⁰⁵ | [serbe](#)¹⁰⁶]

II. Projets multilatéraux mis en œuvre dans le cadre de partenariats spécifiques

Titre du projet Programme thématique « Renforcer les cadres institutionnels de la gouvernance locale »¹⁰⁷

Dates Janvier 2015 – décembre 2017

Budget 1 352 089€

Financement Union européenne et Conseil de l'Europe dans le cadre du [Partenariat pour la bonne gouvernance entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine et le Bélarus \(2015-2017\)](#)¹⁰⁸

Objectifs Soutien aux processus de réforme en cours concernant l'autonomie locale dans les pays bénéficiaires ;
 Promotion de l'adoption de normes et pratiques éthiques par les élus locaux dans la région ;
 Soutien à l'harmonisation de la gestion financière et des ressources humaines des administrations locales avec les normes européennes en la matière, en coopération avec le Centre d'Expertise sur la réforme de l'administration locale.

Activités principales Trois réunions du Comité de pilotage du programme thématique ;
 Conférence d'introduction à Tbilissi, en Géorgie, réunissant 100 participants des six pays du partenariat oriental (élus locaux, membres du Congrès, experts, représentants des autorités centrales, représentants d'associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux et de la société civile) ;
 Étude sur les rôles et les responsabilités des maires et des conseillers locaux en Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Ukraine et Bélarus ;
 Sept ateliers nationaux « Maires, moteurs du changement » pour 14 maires arméniens, 9 géorgiens, 20 moldaves et 19 ukrainiens, sur la définition et la conduite de politiques publiques efficaces basées sur des valeurs et des normes éthiques ;
 Séminaire régional « Éthique publique locale : de la vision à l'action », à Kyiv, en Ukraine, réunissant 80 participants (élus locaux, membres du Congrès, experts, représentants des autorités centrales, représentants d'associations nationales de pouvoir locaux et régionaux ainsi que la société civile) ;
 Séminaire régional « Participation citoyenne : outil essentiel de la démocratie locale », à Chisinau, République de Moldova, réunissant 50 participants (élus locaux, membres du Congrès, experts, représentants des autorités centrales, représentants des associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux, ainsi que la société civile) ;
 Cinq réunions de la Communauté de pratique sur la démocratie locale dans les pays du Partenariat oriental, à Strasbourg (France), Kyiv (Ukraine) et Tbilissi (Géorgie) ;

¹⁰¹ <https://rm.coe.int/handbook-ogpe-kos-en/1680a4ef84>

¹⁰² <https://rm.coe.int/handbook-ogpe-kos-sqi/1680a4ef85>

¹⁰³ <https://rm.coe.int/handbook-ogpe-kos-srp/1680a4ef86>

¹⁰⁴ <https://rm.coe.int/guide-on-combating-sexism-kos-en/1680a4ef81>

¹⁰⁵ <https://rm.coe.int/guide-on-combating-sexism-kos-alb-17-12/1680a4ef82>

¹⁰⁶ <https://rm.coe.int/guide-on-combating-sexism-kos-srb/1680a4ef83>

¹⁰⁷ Ce programme thématique a été mis en œuvre conjointement avec le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, une unité de la Direction générale Démocratie du Secrétariat général du Conseil de l'Europe.

¹⁰⁸ <https://www.coe.int/fr/web/congress/european-union-council-of-europe-partnership-for-good-governance>

Douze communes (en Arménie, Géorgie, République de Moldova et Ukraine) ont été sélectionnées (afin de bénéficier du soutien de leurs pairs et d'une expertise spécialisée) dans la mise en œuvre d'initiatives locales pour une gouvernance plus efficace et responsable ;

Conférence sur la gouvernance locale en Géorgie et l'efficacité des mécanismes institutionnels de participation citoyenne réunissant 65 participants (représentants des autorités centrales et des pouvoirs locaux, fonctionnaires, organisations internationales, NALAG, membres du Congrès et experts) ;

Étude sur l'institutionnalisation de la participation citoyenne : évaluation des mécanismes existants en Géorgie, développée sur la base de groupes de travail avec des experts et formuler des recommandations visant à modifier le Code de l'autonomie locale en Géorgie ;

Signature d'un protocole d'accord entre l'Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie, le Congrès des pouvoirs locaux de Moldova et l'Association des villes ukrainiennes ;

D'autres échanges entre les maires et leurs associations nationales respectives ont été organisés lors du 5^e Sommet du Partenariat pour un gouvernement ouvert (OGP) à Tbilissi, en Géorgie, du 16 au 19 juillet 2018 ;

Un atelier « Gouvernance ouverte au niveau local : les villes s'engagent » a été organisé en marge du Sommet du OGP le 17 juillet 2018, permettant ainsi l'échange de pratiques et d'expériences entre pairs de Géorgie et d'Ukraine ;

Rencontres et échanges entre pairs sur « Partager une même vision : la démocratie locale et la gouvernance éthique en pratique » pour trois maires moldaves mettant en œuvre des initiatives locales et sept maires des communes du district de Stefan Voda ;

Le Manuel sur la « transparence et la participation citoyenne en Ukraine » sert de base au développement de nouvelles activités dans le cadre du projet du Congrès « Renforcer la démocratie et construire un climat de confiance au niveau local en Ukraine », en particulier l'outil d'apprentissage électronique et les programmes de formation des conseillers municipaux ;

Gestion du changement : un guide pour les autorités locales et régionales disponible en anglais, arménien, géorgien, roumain et ukrainien ;

Manuels spécifiques à chaque pays sur la transparence et la participation citoyenne à destination d'élus locaux et régionaux d'Arménie, de Géorgie, de République de Moldova et d'Ukraine (disponible en anglais et dans leurs langues nationales respectives)

Réunion sur « les initiatives locales : gérer et communiquer le changement », à Tbilissi en Géorgie, réunissant une trentaine de participants (maires et coordinateurs de projets pour les initiatives locales sur la gouvernance éthique et la transparence, représentants d'associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux et experts) ;

Conférence régionale d'échange de bonnes pratiques suite à la mise en œuvre d'initiatives soutenues par le Congrès, à Tbilissi, en Géorgie, réunissant 100 participants (élus locaux, experts, représentants des autorités centrales, représentants d'associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux, ainsi que la société civile).

Publications et outils

Rôles et responsabilités des maires et conseillers municipaux en Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova, Ukraine et Bélarus [[anglais](#)¹⁰⁹ | [russe](#)¹¹⁰] ;

Institutionnalisation de la participation citoyenne : évaluation des mécanismes existants – Géorgie [[anglais](#)¹¹¹ | [géorgien](#)¹¹²] ;

¹⁰⁹ <https://rm.coe.int/168071b235>

¹¹⁰ <https://rm.coe.int/168071b345>

¹¹¹ <https://rm.coe.int/geo-institutionalised-citizen-participation-eng/1680784817>

¹¹² <https://rm.coe.int/geo-institutionalised-citizen-participation-kat/1680784818>

Gestion du changement : un guide pour les autorités locales et régionales [[anglais](#)¹¹³ | [arménien](#)¹¹⁴ | [géorgien](#)¹¹⁵ | [roumain](#)¹¹⁶ | [ukrainien](#)¹¹⁷];

Manuel sur la transparence et la participation citoyenne en Arménie [[anglais](#)¹¹⁸ | [arménien](#)¹¹⁹];

Manuel sur la transparence et la participation citoyenne en Géorgie [[anglais](#)¹²⁰ | [géorgien](#)¹²¹];

Manuel sur la transparence et la participation citoyenne en République de Moldova [[anglais](#)¹²² | [roumain](#)¹²³];

Manuel sur la transparence et la participation citoyenne en Ukraine [[anglais](#)¹²⁴ | [ukrainien](#)¹²⁵];

III. Projets mis en œuvre dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines

A. Projets clôturés

MAROC

Titre du projet Renforcement de la gouvernance démocratique au niveau local et régional au Maroc

Dates Avril 2019 – février 2021

Budget 294 000 € (financement garanti jusqu'au 28 février 2021)

Financement [Partenariat de voisinage avec le Maroc 2018-2021](#)¹²⁶

Objectifs

Renforcement du cadre juridique du Maroc par la mise en œuvre de la loi sur la régionalisation et son application par les autorités infranationales ;

Octroi d'une aide aux associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux afin qu'elles deviennent des acteurs clés pour faciliter la coopération décentralisée et le dialogue entre les niveaux central, régional et local du gouvernement ;

Amélioration des capacités des élus et du personnel administratif à assumer leurs nouvelles compétences et offre d'une formation continue visant à soutenir leur apprentissage.

Activités principales Octroi du statut de « Partenaire pour la démocratie locale » au Royaume du Maroc par le Congrès le 2 avril 2019. Participation d'une délégation de représentants marocains à la 36^e Session du Congrès.

Réunion du président du Congrès et des vice-présidents avec une délégation marocaine composée de représentants de la DGCL (Direction générale des collectivités locales) du ministère de l'Intérieur marocain, de la délégation marocaine au Congrès (membres de ARM, AMPCC et AMPPP) ainsi que le consul général et vice-consul du Maroc;

¹¹³ <https://rm.coe.int/tool-guide-management-of-change-eng-web-version/16807848d6>

¹¹⁴ <https://rm.coe.int/management-of-change-hye-web/1680786ae4>

¹¹⁵ <https://rm.coe.int/management-of-change-kat-web/1680785c77>

¹¹⁶ <https://rm.coe.int/management-of-change-ron-web/1680786ac6>

¹¹⁷ <https://rm.coe.int/management-of-change-ukr-web/16807850ef>

¹¹⁸ <https://rm.coe.int/handbook-arm-eng/168078a58c>

¹¹⁹ <https://rm.coe.int/handbook-armenia-hye/168078bbe6>

¹²⁰ <https://rm.coe.int/handbook-georgia-eng/1680786b7d>

¹²¹ <https://rm.coe.int/handbook-georgia-kat/1680793678>

¹²² <https://rm.coe.int/handbook-moldova-eng/168078406b>

¹²³ <https://rm.coe.int/handbook-moldova-ron/1680788ff5>

¹²⁴ <https://rm.coe.int/handbook-ukraine-eng/168078406c>

¹²⁵ <https://rm.coe.int/handbook-ukraine-ukr/168078541c>

¹²⁶ Le document sur le partenariat de voisinage avec le Maroc 2018-2021 peut être consulté à l'adresse : <https://rm.coe.int/partenariat-de-voisinage-2018-2021-avec-le-maroc/168090801c>

Contribution au séminaire national sur la régionalisation avancée à Agadir, Maroc, le 20 décembre 2019 ;

Création des sites web de deux associations (AMPCPP et ARM) et mise à jour du site web de l'AMPCC ;

Soutien aux formations des membres des associations (contrat cadre de consultants) ;

Les lignes directrices et autres publications du Congrès sur l'éthique publique et la prévention de la corruption, ainsi que ses recommandations concernant la consultation, ont été rendues accessibles aux élus locaux au moyen de leur traduction en arabe ;

Soutien à l'application du principe de l'éthique publique dans la vie politique au niveau local et régional ;

Appui d'experts pour la révision du cadre législatif, en particulier pour les provinces et les préfectures ;

Participation des secrétaires des trois associations nationales d'élus territoriaux au webinaire « La SEDL à l'ère numérique » ;

Webinaire sur l'éthique publique et la prévention de la corruption ;

Webinaire sur les mécanismes de consultation entre les autorités locales et le gouvernement central ;

Soutien législatif sur la démocratie participative, les finances locales et le statut des élus ;

Soutien d'experts et entre pairs pour les femmes nouvellement élues à la suite des élections locales, provinciales et régionales de septembre 2021.

MAROC

Titre du projet	Renforcer la démocratie locale et régionale au Maroc
Dates	Janvier 2016 – décembre 2017 ¹²⁷
Budget	196 770 €
Financement	Partenariat de voisinage avec le Maroc 2015-2017 ¹²⁸
Objectifs	<p>Renforcer la mise en œuvre de la démocratie locale et régionale au Maroc en améliorant les capacités des élus locaux et de leurs associations ;</p> <p>Promouvoir et sensibiliser aux normes européennes de démocratie locale et régionale ;</p> <p>Améliorer le dialogue politique entre les élus européens et leurs homologues du Sud et renforcer la coopération décentralisée entre les autorités locales et régionales des deux côtés de la Méditerranée ;</p> <p>Apporter une assistance législative et une expertise dans l'élaboration et la mise en œuvre de législations dans les domaines de la décentralisation et de la gouvernance locale et régionale, ainsi que dans l'accompagnement du processus électoral et, le cas échéant, l'observation des élections locales et régionales ;</p> <p>Sensibiliser et former des élus locaux et régionaux ainsi que leurs fonctionnaires, avec une attention particulière accordée à la place des femmes et des jeunes dirigeants locaux ;</p> <p>Renforcer le rôle et la capacité (notamment de leadership) des associations des pouvoirs locaux et régionaux ;</p> <p>Améliorer les capacités des associations locales et régionales dans la défense de leurs intérêts, en particulier dans le processus de régionalisation du pays ;</p> <p>Soutenir le développement de la démocratie participative, avec une attention particulière portée à la place des jeunes, des femmes et de la société civile.</p>

¹²⁷ Le nouveau projet dans le cadre du Partenariat de voisinage du Conseil d'Europe avec le Maroc 2018-2021 (qui serait approuvé pour le Comité des Ministres le 21 mars 2018), soumis en octobre 2017, est en attente de financement.

¹²⁸ Financé par la Norvège, l'Estonie, la France, l'Italie, le Liechtenstein, Malte, Monaco et le Portugal. Le document peut être consulté à l'adresse : <https://rm.coe.int/16802f7c61>

Activités principales	<p>Visite d'étude lors de la 32^e session du Congrès (à Strasbourg, du 27 au 30 mars 2017) ;</p> <p>Etude sur le rôle des associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux dans les mécanismes nationaux de consultation en Europe, dans le but d'élaborer un tel mécanisme au Maroc et en Tunisie ;</p> <p>Etude sur les compétences et responsabilités des autorités locales et régionales au Maroc, et leurs opportunités de formation, afin de mettre en place un mécanisme de formation pour les élus locaux et régionaux (futur projet) ;</p> <p>Etude sur les modalités d'organisation des visites d'étude pour les élus locaux et régionaux ;</p> <p>Arrangements entre l'Association des Régions du Maroc (ARM) et la Région Grand Est pour l'organisation d'une visite d'étude d'élus et de fonctionnaires Marocains ;</p> <p>Conférence internationale « Bâtir une communauté inclusive : intégrer les migrants, lutter contre l'extrémisme, engager les citoyens » organisée avec la ville de Rabat (Rabat, du 20 au 22 novembre 2017) ;</p> <p>Colloque parlementaire « La régionalisation au Maroc : opportunités et défis pour consolider la gouvernance décentralisée » organisé avec le Parlement marocain (Rabat, 28-29 novembre 2017) ;</p> <p>Rencontre avec une délégation marocaine, composée de représentants du ministère des Affaires étrangères marocain, de la DGCL (Direction générale des Collectivités locales), du ministère de l'Intérieur marocain, ainsi que du Consul général et du Vice-Consul du Maroc. En 2018, le Maroc a soumis une demande d'octroi du statut de Partenaire pour la démocratie locale auprès du Congrès, qui a été approuvée par le Bureau le 18 juin 2018 pour adoption par le Congrès.</p>
------------------------------	---

TUNISIE

Titre du projet	Promouvoir la gouvernance locale en Tunisie
Dates	Avril 2019 – décembre 2021
Budget	346 096 € (financement garanti jusqu'en décembre 2021)
Financement	Plusieurs donateurs financent le Partenariat de voisinage du Conseil de l'Europe avec la Tunisie 2018-2021 ¹²⁹
Objectifs	<p>Soutenir le développement des cadres juridiques et électoraux permettant la mise en œuvre de la décentralisation ;</p> <p>Renforcer les capacités de l'association nationale des pouvoirs locaux et régionaux afin d'assurer sa participation régulière à l'élaboration des politiques nationales dans un cadre institutionnel durable.</p> <p>Renforcer les connaissances et les capacités de leadership des représentants élus tout en améliorant la confiance dans les autorités locales.</p>
Activités principales	<p>Table ronde « Café des femmes élues » organisée lors du Forum de Tunis sur l'égalité des genres, le 24 avril 2019, permettant l'échange de bonnes pratiques entre les femmes élues locales des deux côtés de la Méditerranée ;</p> <p>Participation du vice-président du Congrès à un séminaire sur le rôle de la Haute Instance des finances locales dans le processus de décentralisation en Tunisie.</p> <p>Participation du vice-président du Congrès à la deuxième assemblée générale de la FNV, le 22 novembre 2019.</p> <p>Subvention à la FNV pour le recrutement de deux membres du personnel chargés de la communication, de la défense des intérêts et des relations avec les membres.</p> <p>Étude sur l'organisation interne et le fonctionnement des associations de collectivités locales.</p> <p>Finalisation d'un module de formation sur la prévention des conflits au niveau local.</p>

¹²⁹ Le document sur le Partenariat de voisinage avec la Tunisie 2018-2021 peut être consulté à l'adresse : <https://www.coe.int/fr/web/programmes/tunisia>

Appui d'un expert à la couverture médiatique de l'Assemblée générale de la FNCT. Sensibilisation et information des membres de la FNCT lors de l'Assemblée générale du 26 septembre 2020 à Hammamet, y compris la diffusion de la « collection éthique publique » du Congrès.

Les lignes directrices et autres publications du Congrès sur l'éthique publique et la prévention de la corruption, ainsi que ses recommandations concernant la consultation, ont été rendues accessibles aux élus locaux au moyen de leur traduction en arabe.

Appui d'experts pour le renforcement des capacités internes de la FNCT, au moyen d'une analyse détaillée de son organisation politique et administrative actuelle assortie de recommandations.

Octroi d'une dotation à la FNCT pour le recrutement de trois employés et la création d'un Service de la défense des intérêts, de la communication et des relations avec les membres.

Webinaire sur la promotion de l'éthique et la lutte contre la corruption au niveau local, le 16 octobre 2020.

Recrutement à long terme de deux experts pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de défense d'intérêts et de communication de la Fédération.

Webinaire sur les mécanismes de consultation entre les autorités locales et le gouvernement central, 24 novembre 2020.

Étude d'experts sur la mise en place de la consultation en Tunisie, sur la base d'une comparaison avec les pratiques européennes ; rédaction et approbation d'un protocole sur les mécanismes de consultation.

Soutien à la mise en œuvre d'une évaluation nationale de la décentralisation du point de vue des communes et diffusion de ses conclusions au moyen d'un rapport assorti de recommandations, décembre 2020 – mai 2021.

Appui d'experts pour la révision du Code des finances locales en coopération avec la Haute Instance des finances locales, novembre – décembre 2021.

Webinaire sur le rôle des collectivités locales dans la lutte contre le changement climatique, avril 2021.

Formation sur le contrôle interne au sein des communes, juillet 2021.

TUNISIE

Titre du projet	Promouvoir la démocratie locale et régionale en Tunisie
Dates	Janvier 2016 – décembre 2017
Budget	99 358 €
Financement	Partenariat de voisinage avec la Tunisie 2015-2017 ¹³⁰
Objectifs	<p>Améliorer le dialogue politique entre les élus européens et leurs homologues tunisiens et accroître la coopération décentralisée entre les autorités locales et régionales des deux côtés de la Méditerranée ;</p> <p>Fournir une assistance législative et une expertise pour l'élaboration et la mise en œuvre de législations dans les domaines de la décentralisation et de la gouvernance locale et régionale ; assister le processus électoral et, le cas échéant, observer les élections locales et régionales ;</p> <p>Sensibiliser et former les élus locaux et régionaux et leurs fonctionnaires, en accordant une attention particulière à la place des femmes et des jeunes dirigeants locaux ;</p> <p>Renforcer le rôle et les capacités des associations des pouvoirs locaux et régionaux (notamment en termes de leadership) ;</p>

¹³⁰ Financé par la Norvège, l'Estonie, la France, l'Italie, Monaco et le Portugal. Le document peut être consulté à l'adresse : <https://rm.coe.int/16802f7dfb>

Soutenir le développement de la démocratie participative, en accordant une attention particulière à la place des jeunes, des femmes et de la société civile.

Activités principales

Révision de la Charte de la Fédération nationale des villes tunisiennes et élaboration d'un manuel de procédures et de règles internes (en cours) ;

Visite d'étude lors de la 32^e Session du Congrès (Strasbourg, 27 – 30 mars 2017) ;

Étude sur le rôle des associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux dans les mécanismes de consultation nationale en Europe, dans le but d'élaborer un tel mécanisme au Maroc et en Tunisie ;

Conférence internationale « Les femmes dans la politique locale » (Tunis, 26-27 septembre 2017) dans le but de promouvoir l'échange de connaissances et les meilleures pratiques sur le rôle des femmes en politique au niveau local et sur le renforcement de leurs capacités, en vue des prochaines élections locales.

Assistance législative à travers le projet de Code des collectivités locales soumis à l'Assemblée des représentants du Peuple et à un atelier organisé avec la participation d'experts tunisiens et du Congrès pour échanger sur le projet de code et en débattre, ainsi que sur la décentralisation ;

Appui d'experts à la rédaction de huit décrets d'application du code des collectivités locales (en cours) ;

Formation des formateurs du Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation en matière de gestion de conflit et de médiation politique, (Tunis, 16-18 novembre 2017) ;

Formation proposée au personnel de la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes (FNVT) en matière de gestion de projet (Tunis, novembre 2017).

Élaboration d'un module de formation sur la prévention et la gestion des conflits au niveau municipal (janvier-février 2018) ;

Activités menées en Tunisie et non financées par la contribution volontaire

Mission d'évaluation électorale des élections municipales du 6 mai 2018 (Tunisie, 4-6 mai 2018) ;

Participation aux rencontres franco-tunisiennes d'élus locaux, organisées par l'Institut Français et la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) (Tunis, 20-21 octobre 2018) ;

Participation à l'Assemblée générale de la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) (Mahdia, 8 décembre 2018).